

DOSSIER SUR LE PLURILINGUISME

deux langues



pour tous

L'éducation bilingue et le plurilinguisme.

par **Jean-Marie BRESSAND**¹,
Exposé sur « Le Monde Bilingue. »

et le **Professeur Jean PETIT**²

Exposé : « L'acquisition précoce des langues est possible pour tous les enfants. »

Présentation.

Cet essai, mis à jour au début de mai 2006, représente le dernier état des travaux, des propositions et projets du Monde Bilingue³. Il comporte certes des redites, mais c'est le lot de tout corpus de textes issus d'une association qui croit en la valeur de ses idées et défend avec espoir et passion les mêmes thèmes depuis fort longtemps.

André Gide écrivait dans le *Traité du Narcisse* : « Toutes choses ont été dites déjà ; mais comme personne n'écoute, il faut toujours recommencer. »

Comme toute boutade, cette phrase contient une part de vérité. À force de « recommencer », nous sommes mieux écoutés et vivons l'heure du début de prise en compte institutionnelle de notre idée-force sur le plurilinguisme.

Nous souhaitons que ces textes conduisent un nombre croissant de gens à penser le monde d'aujourd'hui dans un esprit de paix, favorisé par le développement constant du savoir et de la compétence linguistique chez tout citoyen humaniste.

Recteur Gérald ANTOINE, membre de l'Institut.

¹ Fondateur de l'association « Le Monde Bilingue » et de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, Officier de la Légion d'Honneur au titre de la Résistance (87 ans).

² Psycholinguiste, professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance (†2003)

³ LE MONDE BILINGUE – 9 rue de la Famille – F 25000 BESANÇON

Téléphone : +33 (0)3 81 88 47 79 – Fax : +33 (0)3 81 50 68 74

Courriel : mondebilingue@wanadoo.fr – Site Internet : www.lemondebilingue.asso.fr

Sommaire.

Présentation (Recteur Gérald Antoine).....	1
Sommaire.....	2
Introduction. (Jean-Marie Bressand).....	4
Déclaration de Paix Universelle.....	5
1 Le Monde Bilingue. (Jean-Marie Bressand).....	6
1.1 Historique.....	6
1.2 Le Projet du Monde Bilingue (1951).....	8
1.3 Les jumelages Est-Ouest.....	9
1.4 À l'UNESCO.....	10
1.5 Annexes du chapitre.....	11
1.5.1 Opinions « La paix par les langues ». Le Temps, Genève.....	11
1.5.2 Lettre de Hubert Védrine à Jack Lang.....	12
1.5.3 La coopération décentralisée, « Affaires publiques », Genève.....	13
2 L'acquisition précoce des langues (Professeur Jean Petit).....	15
2.1 Historique.....	15
2.2 L'immersion.....	16
2.3 Bilan des évaluations.....	16
2.4 Annexes du chapitre.....	18
2.4.1 Mémoire 2001 pour une politique pluraliste des langues en Europe. (Préface de Claude Hagège).....	18
2.4.2 À propos du Prix Nobel de la Paix 2002.....	18

3	Projet de Manifeste Européen 2006 pour une politique linguistique fondée sur le plurilinguisme.....	19
3.1	Projet de Manifeste Européen 2006.....	19
3.2	Mise au point (David Crystal).....	24
3.3	Liste des premiers signataires du Manifeste de « Babylone 2001 » :.....	25
3.4	Projet de déclaration sur l’embargo.....	26
3.5	Annexes du chapitre.....	27
3.5.1	La Francophonie (Jean-Michel Djian).....	27
3.5.2	« Les Français aussi ont un accent » (Jean-Beanoît Nadeau).....	28
3.5.3	Profil d’un fondateur (Charlotte Borga).....	29
4	Conclusion.....	30
5	Textes annexes.....	31
5.1	Résolution de la 30ème Conférence Générale de l’UNESCO sur le plurilinguisme (1999).....	31
5.2	Le Manifeste de Tlemcen (sept 2002).....	38
5.3	L’arabofrancophonie (Christian Lochon).....	41
5.4	Pour un bilinguisme franco-allemand.....	46
5.5	Proposition au Prix Nobel de la Paix.....	47
5.6	Proposition d’enquête – animation sur les villes-martyres.....	47
5.7	Tous bilingues !.....	49
5.8	Définition de l’éducation bilingue (André Martinet).....	51
5.9	Les cinq conditions pour réaliser un véritable plurilinguisme européen (Jack Lang).....	51
5.10	Le Monde Bilingue (Jean-Marie Bressand).....	51

Introduction.

La politique linguistique du XXI^{ème} siècle implique une nouvelle conception de l'éducation, car il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'enseignement des langues vivantes, mais d'instaurer dès la petite enfance une éducation en deux langues tout au long du cursus scolaire, d'asseoir sur cette base bilingue un enseignement plurilingue permettant aux futures générations de lycéens de s'exprimer aisément en trois et même quatre langues, mais aussi de se comporter en citoyens de l'Europe et du monde.

La mondialisation a porté au premier plan de l'actualité le problème linguistique. La facilité, l'absence de réflexion sur un sujet aussi fondamental, sont en voie d'aboutir à une solution désastreuse, contraire à la nécessaire diversité, celle du « tout anglais », c'est-à-dire une langue internationale unique, avec le double risque de la pensée unique et du recul, voire de la disparition, des langues autres que l'anglais.

« Que la langue anglaise soit devenue incontournable dans les relations internationales, c'est un état de fait et vouloir freiner son dynamisme dans le monde contemporain serait vain » écrivait le Professeur André Martinet, l'un des fondateurs de la linguistique moderne qui ajoutait : « mais cette primauté ne doit pas s'exercer au détriment des autres langues quelles qu'elles soient, nationales ou régionales, qui constituent le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité. »

Quant à l'éducation bilingue, c'est-à-dire l'acquisition des connaissances en deux langues, elle constitue en soi une véritable révolution de la pensée :

- Elle permet de décrire, au moyen de deux langues différentes, le même concept, la même situation, le même objet et de mieux cerner la vérité des choses.
-
- Elle ouvre l'esprit de celui qui est enfermé dans une seule et même langue, une seule et même culture. Elle lui permet d'apprécier un autre mode de pensée, de comprendre que ce qui lui est différent n'est pas forcément mauvais, mais au contraire enrichissant et finalement beaucoup plus complémentaire qu'opposé; de s'engager ainsi sur la voie de la tolérance et de l'esprit d'universalité et cela, presque inconsciemment, par la vertu même de cette éducation plurielle.

« Elle devrait permettre d'accéder », écrivait l'écrivain et homme politique Edgar Faure, qui fut ministre de l'Éducation Nationale, « à un niveau supérieur de la pensée et de l'action politiques. »

Jean-Marie BRESSAND

Besançon, 31 janvier 2006

Déclaration de Paix Universelle.

(Paris, 27 août 1951)⁴

Déclaration de Paix Universelle

**Que chaque ville,
que chaque citoyen
soit prêt
à engager
le dialogue
sans exclusive,
sans parti pris,
avec les citoyens
de toutes les autres villes
du monde,
pour reconnaître
en eux
des égaux;
que tous ensemble
apprennent
à s'aimer,
à s'aider,
qu'ils coopèrent
à l'immense
tâche
de réduire
le déséquilibre
économique
et éducatif
entre les peuples
de la planète,**

**qu'ils poussent
à la reconversion
des milliards d'euros
dépensés
chaque année
pour la guerre
et sa préparation,
en dépenses
de protection
et d'épanouissement
de la vie humaine.**

**Alors les souffrances passées
n'auront pas été vaines,
alors
nos villes
dévastées
n'auront plus besoin
d'être reconstruites
de génération en génération
et nos enfants réconciliés
pourront enfin
jouir du patrimoine humain
et le faire
fructifier
dans la paix.**

**Jean-Marie Bressand
Jean-Maurice Chevallier**

⁴ Date anniversaire de l'évasion de Jean-Marie BRESSAND, le 27 août 1943, du Camp d'internement de Compiègne. Il devait être pendu en arrivant au camp de déportation (nazi) en Allemagne, la semaine suivante, selon le dossier retrouvé après guerre, à Berlin, par la Sécurité Militaire.

1 Le Monde Bilingue.

Par **Jean-Marie BRESSAND**

1.1 Historique.

Sans aller jusqu'à situer nos sources dans l'antiquité gréco-romaine, partons d'une époque plus récente, le XVIII^{ème} siècle où, dans les collèges de Louisiane, on étudiait et on ne parlait le matin qu'en français, l'après-midi étant réservé à l'anglais. En vertu de quoi, les élèves de La Nouvelle-Orléans ou de Baton Rouge étaient parfaitement bilingues.

Le Liban⁵ nous a donné pendant plus d'un siècle l'exemple d'une parfaite éducation bilingue franco-arabe, à laquelle s'ajoutait, par la suite, l'anglais, ce qui permettait aux libanais de s'exprimer couramment en trois langues. Aujourd'hui, l'éducation bilingue arabe-anglais s'est imposée, ce qui fait qu'on parle de moins en moins le français « qui ne sert à rien », selon l'expression utilisée par nombre d'étudiants et de parents, et ce ne sont pas les grandes manifestations de la francophonie qui pourront remédier à cet état de choses.

En ce début du XX^{ème} siècle, il faudra attendre 1932 pour assister à la création à Paris de la première école bilingue digne de ce nom, par deux femmes de qualité, Madame Jolas, femme de l'écrivain américain Eugène JOLAS, et Madame Hermine PRIESTMANN-BREAL, petite-fille du fondateur de la linguistique française du début du siècle, Michel BREAL. On y pratiquait une parfaite éducation bilingue, fille de l'expérience plus que de la science.

L'école ne survécut pas à la 2^{ème} Guerre mondiale, mais je suis persuadé qu'encore actuellement des Parisiens s'en souviennent et lui doivent une partie de leur réussite dans la vie.

Ce fut au niveau d'une nation, la Sarre, alors détachée de l'Allemagne, que se réalisa une éducation bilingue touchant toutes les écoles primaires. Comme l'écrivait en 1953, dans la revue « Monde Nouveau », Emil STRAUS, ministre de l'Instruction Publique, de la Jeunesse, des Cultes et des Sports de la Sarre, « le pays manquait, alors, non seulement de bâtiments scolaires, de livres et de personnel enseignant, mais encore et surtout de pain et de lait pour les enfants ». L'une des premières mesures arrêtées pour pallier le déficit d'enseignants fut « d'importer », selon le mot de mon ami Emil STRAUS, de France ou d'ailleurs, une centaine d'étudiants et d'étudiantes francophones auxquels il était demandé de parler aux enfants leur langue, rien que leur langue, selon le système des gouvernantes étrangères d'autrefois réservé aux familles aisées, moyennant quoi ces enfants accédaient facilement au plurilinguisme et, partant, à des fonctions importantes dans leur carrière, en particulier dans la diplomatie. L'éducation bilingue, en fin de compte, n'était que la démocratisation de ce système. On fit ainsi des jeunes Sarrois, de parfaits petits bilingues et, de l'Université de Sarrebruck, l'une des premières universités bilingues en Europe, sinon la première.

Remarquons, en passant, que les autorités françaises de l'époque, gouvernement militaire, ministère de l'Éducation Nationale, des Affaires Étrangères, etc., se mobilisaient

⁵ Une de mes tantes, religieuse de la charité à Besançon, y enseignait non pas le français, mais en français, après la Première Guerre mondiale.

pour apporter toute l'aide matérielle et pédagogique nécessaire afin de permettre à la Sarre de réaliser une éducation bilingue franco-allemande, de la maternelle à l'université, dans le même temps où les petits Français de France et d'Outremer étaient soumis au régime du « français seul ». Il faudra attendre les années 1980 pour voir les autorités françaises sortir d'une francophonie exclusive et évoluer vers le pluralisme linguistique.

Après guerre, ce fut un groupe d'anciens Résistants qui relevèrent le défi, en fondant à Paris, le 27 août 1951, l'association française « Le Monde Bilingue » qui, à une meilleure connaissance des langues, ajouta l'idée de « la paix par les langues » et par le jumelage des villes servant de cadre aux échanges d'institutrices.

En Suisse, une discussion assez vive est engagée, depuis quelques années, dans ce pays multilingue au sujet de la préséance des langues nationales par rapport à l'anglais qui a tendance à faire fonction non seulement de langue internationale, mais aussi de langue intranationale, entre francophones et germanophones notamment, qui ont tendance à utiliser l'anglais pour se comprendre. Au nom de la diversité et de la cohésion sociale, le Monde bilingue a fait campagne en Suisse sur le thème « deux langues nationales au moins, dans l'enseignement, antérieurement à l'acquisition de toute langue étrangère ».

Un premier vote, serré, est intervenu à ce sujet au sein de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction Publique, en faveur de la priorité à donner aux langues nationales, contrairement à la décision quelque peu précipitée de Zurich où l'anglais est devenu la seconde langue dans l'enseignement scolaire à la place du français.

De plus, le Conseil National réuni en session à Locarno, en mars 2001, a émis un vote favorable à l'initiative d'un député romand (Didier BERBERAT), qui va dans le même sens que le Monde Bilingue. Il appartiendra aux institutions et au peuple suisse lui-même de se prononcer en dernier lieu, par votation.

Sous le timbre du Département Fédéral de l'Intérieur et à l'occasion d'une consultation nationale, Madame Ruth DREYFUSS, Conseillère Fédérale, ancienne présidente de la Confédération Suisse, avait adressé au Monde Bilingue le 23 octobre 2001, pour avis, un avant-projet de « Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques », auquel trois linguistes de notre association faisaient des réponses appropriées.

C'est au nom de la conseillère fédérale que le directeur de l'Office fédéral de la Culture remerciait le Monde Bilingue, le 8 janvier 2002 : « Madame la Conseillère fédérale Ruth DREYFUSS nous a transmis votre courrier du 4 décembre 2001 en nous priant d'y répondre. Nous vous remercions vivement en son nom pour votre prise de position très détaillée, concernant l'avant projet de loi sur les langues. Les jugements portés sur le texte, plus ou moins positifs ou critiques et reflétant d'ailleurs en cela la diversité des points de vue, renforcent ce projet de loi et nous permettent d'approfondir la réflexion sur certains points et d'apporter des améliorations... Le projet donnera certainement aussi au Parlement l'occasion de s'interroger, sur la base des diverses initiatives parlementaires déposées à ce sujet, sur le rôle de la confédération en matière de politique linguistique, une question à laquelle vous attachez une grande importance dans vos réflexions ».

1.2 Le Projet du Monde Bilingue (1951).

Dans l'état de grâce où baignait à la Libération une France généreuse issue des luttes de la Résistance, le projet de bilinguisme mondial, comme on l'appelait alors, reçut un accueil enthousiaste. Profitant des extraordinaires capacités des enfants à reproduire les sons à l'âge des « périodes sensibles », l'association Le Monde Bilingue proposait :

- que les enfants de la maternelle soient initiés par des assistants étrangers à la pratique d'une langue étrangère selon le principe plus que centenaire : « un maître, une langue » et puissent acquérir ainsi la spontanéité dans l'expression orale,
- qu'ils continuent cette langue seconde tout au long de la scolarité, non seulement comme matière, mais comme véhicule d'enseignement,
- qu'ils optent au cours du cycle primaire, au plus tard à l'entrée du cycle secondaire, pour une deuxième langue étrangère, de telle façon qu'en fin de scolarité l'élève puisse s'exprimer en trois langues,

ce qui devrait constituer l'éventail normal des connaissances et des pratiques linguistiques des lycéens d'aujourd'hui, évitant du même coup le piège d'une langue unique et assurant, au contraire, l'indispensable diversité de langues et de cultures qui constitue notre patrimoine mondial.

Ce projet reposait sur une éducation bilingue, précoce et immersive, incontournable puisqu'elle se fonde sur les immenses, mais fugaces capacités de l'enfant, que les progrès de la recherche en psycho et sociolinguistique ont révélées durant les dernières décennies.

En pratique, cela signifie pour les écoliers apprendre les matières du programme, non plus en une, mais en deux langues, dès la maternelle jusqu'à l'université. Puis, sur cette base bilingue, ajouter une troisième, voire une quatrième langue - une base bilingue facilitant, on le sait, l'acquisition ultérieure d'autres langues -, en diversifiant les choix et en privilégiant les langues de proximité et les échanges d'enseignants dans les régions frontalières, sans pour autant négliger les langues régionales, ainsi que les langues de l'immigration et celles des grandes civilisations antiques et modernes.

Nous sommes arrivés à une époque où tous les ingrédients sont réunis pour sortir de la malédiction de Babel. Deux clefs sont à notre portée :

1. d'abord un Rubicon à franchir en matière de pédagogie nouvelle des langues vivantes : deux langues véhiculaires au lieu d'une, dès le début de la scolarité,
2. ensuite, apporter un commencement de solution à l'éternel problème de la formation des maîtres, au moyen d'échanges massifs, déjà au niveau européen, d'instituteurs et de professeurs venant enseigner leurs disciplines, dans leur langue respective, bien entendu avec des garanties de carrière.

Le projet bénéficia du haut patronage du Président de la République, Vincent Auriol et de l'appui du Ministre des Affaires Étrangères, Pierre Mendès France, qui accorda une subvention au Monde Bilingue (1953), dont le montant était prélevé sur la dotation des services culturels du ministère⁶. Des expériences d'initiation précoce purement orale à une langue étrangère furent mises en place au niveau de l'école maternelle et des premières années de l'école primaire, dans le cadre de petites communes jumelées pour la circonstance, afin de faciliter les échanges de jardinières d'enfants et d'institutrices.

C'est la Direction du Premier Degré au ministère de l'Éducation Nationale qui, avec le soutien du Ministre, André MARIE, maire de Barentin, ancien déporté, se chargea elle-même de guider ces expériences nouvelles, combien motivantes pour tous, avec le concours d'un Syndicat National des Instituteurs acquis à la nouveauté.

La première expérience du genre, qu'on appellerait aujourd'hui « immersion », et que pratiquent désormais, avec succès, les Canadiens, fut réalisée en 1952, entre deux stations thermales : Luchon, dans les Pyrénées, et Harrogate dans le Yorkshire (GB). Puis l'année suivante, ce fut le mariage franco-américain entre Arles, en Camargue, et York (Pennsylvanie), parrainé par le Général Dwight D. Eisenhower, alors président des États-Unis d'Amérique.

À cet égard, il nous faut citer le « Rapport DONZELOT » qui fit grand bruit à l'époque. Réagissant aux premières expériences d'enseignement précoce du français dans les écoles élémentaires d'York et d'autres villes américaines jumelées avec des villes françaises aux États-Unis, M. Donzelot, Conseiller Culturel, adresse le 28 avril 1954 à l'Ambassadeur de France, M. Henri Bonnet, un rapport qui débute ainsi :

« Les arguments qui militent en faveur de l'effort entrepris par les fondateurs du bilinguisme, et inspiré simultanément par des vues idéalistes très hautes et un réalisme politique et international très effectif, sont légion ». Il souligne plus loin : « ...le développement considérable donné à ce qui, au début, n'était qu'une expérience, d'enseigner les langues étrangères dès le niveau de l'école primaire, et qui maintenant a pris racine dans 38 états ».

1.3 Les jumelages Est-Ouest.

Ce sont les premiers jumelages Est-Ouest qui vont littéralement casser le mouvement du Monde Bilingue et des Villes Jumelées et créer un véritable séisme dans les pays de l'Alliance Atlantique et jusqu'au Vatican ! Cela vaut la peine d'en expliquer les raisons.

Le jumelage Dijon-Stalingrad dont les pourparlers vont commencer en 1956 et la rencontre à Paris entre le Chanoine Félix KIR, député-maire de Dijon, doyen de l'Assemblée Nationale, et Nikita KROUCHTCHEV, vont créer le scandale. On était, alors, en pleine guerre froide, en plein maccarthysme et les chasseurs de sorcières⁷ vont s'abattre en cascade sur le Monde Bilingue.

Les maires de villes jumelées américaines convoqués à la Maison blanche vont se voir intimer l'ordre de rompre avec cette organisation « cryptocommuniste ». Il en sera de

⁶ Cet empiètement nous sera reproché durant toute notre existence.

⁷ Spécialement une association qui s'est toujours posée en concurrente : « le Conseil des Communes d'Europe » (CCE), mais qui exclut tout jumelage Est-Ouest.

même en Allemagne fédérale à l'initiative du SPD et en France, du Parti Socialiste. Le gouvernement du Président Guy MOLLET (SFIO) donnera des instructions respectivement aux préfets et aux ambassadeurs à l'étranger pour mettre en garde, ici, les collectivités locales et, là, les autorités des pays où ils sont accrédités, vis-à-vis de tout jumelage conclu sous notre égide.

L'arbitrage favorable du Général DE GAULLE (« Ces gens-là font ma politique ») revenu aux affaires en 1965, qui rendit au Monde Bilingue honneur et subvention, ne réussit pas, cependant, à dissiper les effets de la campagne mondiale de diffamation, tant sur le compte du Monde Bilingue que sur celui de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées - Cités Unies (FMVJ) créée entre temps à son initiative (1957).

Les mensonges, la calomnie, on le sait, ont la vie dure et aujourd'hui encore il en reste quelques remugles jusque dans certains services du Quai d'Orsay.

Seul le Conseil de l'Europe fera amende honorable par la voix de son secrétaire Général Kahn ACKERMANN, qui fit adopter une résolution par l'Assemblée Parlementaire annulant la mise en garde d'autrefois et faisant l'éloge de notre Mouvement « pour sa contribution à la détente internationale ».

Le départ du Général DE GAULLE en 1969 sonna aussi le glas du soutien officiel au Monde Bilingue et à la FMVJ - Cités Unies. Notre mouvement n'en continua pas moins, durant sa longue traversée du désert, à développer le plurilinguisme et les jumelages tous azimuts, européens, Est-Ouest, mais aussi et surtout, Nord-Sud.

1.4 À L'UNESCO.

« Le 17 novembre 1999 devrait rester une date significative dans l'histoire des langues de l'humanité, même si ce n'est pas encore clairement perçu aujourd'hui.

Ce jour-là, 187 États membres de l'UNESCO se sont mis d'accord pour adopter par consensus, sur un projet du Monde Bilingue, une résolution définissant les principes et les méthodes pédagogiques d'une éducation bilingue réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue » (résolution déposée par Gloria Montenegro Chirouze, ambassadeur du Guatemala en France depuis 1996 et déléguée permanente à l'UNESCO).

Malheureusement, dès sa nomination par cette fameuse 30^{ème} Conférence Générale, le nouveau directeur général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro MATSUURA, fit procéder à certains remaniements au sein de l'Organisation qui aboutirent à la suppression de la « Division des Langues », malgré les éminents services rendus à la cause de la diversité linguistique par le directeur de cette « Division », Monsieur Joseph POTH, et par son équipe, malgré les programmes déjà engagés sur le terrain. Il n'y eut, en conséquence, aucun suivi dans la promotion du plurilinguisme.

1.5 Annexes du chapitre.

1.5.1 Opinions « La paix par les langues ». Le Temps, Genève.

7 décembre 1999 – Rubrique : Opinions.

La paix par les langues

PAR GLORIA MONTENEGRO CHIROUZE
AMBASSADEUR DU GUATEMALA EN FRANCE

Le 17 novembre 1999 devrait rester une date significative dans l'histoire des langues de l'humanité, même si ce n'est pas encore clairement perçu aujourd'hui. Ce jour-là, 187 Etats membres de l'Unesco se sont mis d'accord pour adopter par consensus une résolution définissant les principes et les méthodes pédagogiques d'une éducation bilingue réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue.

C'est une révolution pour la plupart des pays: apprendre non plus en une, mais en deux langues, et cela dès le début de la scolarité – école maternelle ou jardin d'enfants – puis sur cette base bilingue s'ouvrir à d'autres langues étrangères tout au long du cursus scolaire jusqu'à l'université.

Fini le monolinguisme réducteur, terminés les fastidieux cours de langues qui font perdre tant d'heures précieuses à apprendre des règles grammaticales et du vocabulaire: ils suivront, comme l'intendance, quand l'enfant apprendra dans la langue d'un instituteur ou d'un professeur venus d'ailleurs, à la fois une langue étrangère et certaines matières du programme.

Enfin, après tant d'erreurs, de discrimination et d'impérialisme linguistiques, une politique reposant sur le pluralisme, la diversité et le respect de toutes les langues est adoptée par la communauté internationale, faisant pièce, notamment, à la tendance mortelle vers la langue unique de ces dernières décennies.

L'important dans cette résolution, c'est le parti pris de l'humanisme, la culture de la paix par les langues: «LINGUAPAX», comme titre

l'admirable programme de l'Unesco pour lequel toutes les langues se valent, qu'elles soient nationales ou régionales, plus ou moins répandues, parce qu'elles représentent un trésor pour l'humanité, parce que la priorité des priorités, c'est l'enfant et qu'il s'agit là, non d'une option politique ou idéologique mais d'une réalité psychopédagogique objectivement prouvée.

Al'aube du 3e millénaire, c'est une victoire que d'en convenir et de se doter des structures et des instruments permettant de tourner le dos au nivellement des personnes et des cultures [...] Des langues meurent, une par mois dit-on,

parmi les quelque 6000 langues actuellement recensées. Des Etats souverains, tels la Bolivie, engagent une réforme de l'enseignement basée sur une éducation bilingue précoce et immersive, dans le même temps où la Californie, Etat qui compte le plus grand nombre d'immigrants, met fin par référendum à vingt-cinq ans de bilinguisme scolaire. Faute d'une sensibilisation à une éducation bilingue privilégiant les langues nationales, les francophones et germanophones de la Suisse communiquent souvent par le truchement de l'anglais...

C'est pour dégager les grandes lignes d'une politique linguistique pluraliste, à l'échelle mondiale, que cette résolution a vu le jour.

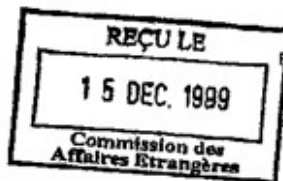
L'éminent linguiste Claude Hagège qui prédit à terme («un demi-siècle peut-être»), la disparition des langues autres que l'anglais, écrit dans une préface au Manifeste pour une politique pluraliste des langues en Europe: «La reconnaissance du projet de plurilinguisme (tel qu'il est proposé par l'association «Le Monde Bilingue») suppose une imagination politique d'une audace véritable. Le moment n'a jamais été aussi propice. La défense de la diversité culturelle de l'Europe n'a jamais été aussi nécessaire.»



1.5.2 Lettre de Hubert Védrine à Jack Lang.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE MINISTRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

14 DEC. 99. 010656 CM

COPIE

Monsieur le Président,

A la suite de votre courrier du 14 octobre, je vous avais indiqué que je vous tiendrais informé du suivi du projet de résolution de l'Association "*Le Monde bilingue*", proche du Professeur HAGEGE, à la 30^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO.

Je vous confirme que le texte de cette résolution, revu par notre délégation auprès de l'UNESCO pour rallier la Communauté internationale à un consensus sur le projet initial de la délégation guatémaltèque, a été adopté par acclamation. Il a réuni le parrainage de vingt-trois pays, la Belgique et le Luxembourg et, bien entendu, le nôtre.

Ce résultat est conforme aux attentes de Monsieur BRESSAND, Délégué Général de l'Association "*Le Monde bilingue*", ainsi que de nombreux pays engagés comme nous dans la défense du plurilinguisme.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Védrine', written in a cursive style.

Hubert VEDRINE

Monsieur Jack LANG
Président de la Commission des Affaires Etrangères
de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75007 PARIS 07 SP

1.5.3 La coopération décentralisée, « Affaires publiques », Genève.

SOLUTIONS INNOVANTES
SOLUTIONS INNOVANTES

AFFAIRES PUBLIQUES

La coopération décentralisée prend le relais...



Réticence et méfiance

C'est en France, au sortir de la Guerre, que sont apparues les premières politiques d'ouverture des communes à la vie internationale. L'initiative, menée par Jean-Marie Bressand, un ancien Résistant français soucieux d'établir des liens plus directs entre les peuples, a consacré le 1^{er} jumelage du monde bilingue, celui de Dijon et d'York (Pennsylvanie, USA), accueilli avec éloges, avant que celui de Dijon et Stalingrad (premier du genre entre l'Est et l'Ouest et en pleine guerre froide) ne déclenche de farouches oppositions de la part de l'OTAN, de la Maison-Blanche, du Conseil de l'Europe, du Vatican, de la France et de l'Allemagne, notamment, comme celle des nationalistes européens et américains, jusqu'à ce que le Général de Gaulle ne tranche en sa faveur.

Qui peut efficacement aider le maire de Cotonou ou de Kiev à développer une régie de transports publics ou un centre de traitement de déchets? Un fonctionnaire international dans une tour à Washington DC ou le Conseil d'une commune suisse bien organisée?

Tout le monde s'accorde à déplorer les échecs des politiques nationales et internationales d'aide au développement. Il semblerait même que l'ampleur du désastre augmente en fonction de la taille et du poids institutionnel du donateur ou du prêteur. Pour preuve, les multiples fiascos des institutions de Bretton Wood, telles la Banque Mondiale ou le FMI, qui ont conduit de nombreux pays du Sud au surendettement sans que leurs infrastructures ne s'en trouvent un tant soit peu améliorées.

A contrario, l'action internationale des collectivités locales, des régions, des cantons, des départements ou des communes enregistre des succès encourageants. Celles-ci peuvent mieux répondre aux besoins de leurs homologues du Sud. Leurs approches de terrain, naturellement plus pragmatiques et personnalisées, permettent de résoudre de nombreux problèmes concrets et de tisser des liens économiques et culturels durables.

Le premier accord de coopération décentralisée fut signé en 1952 entre une ville anglaise, Harrogate, et une ville française, Luchon. Il portait sur des échanges d'enseignants. Il faudra attendre 1960 pour que cette nouvelle approche s'applique aux rapports Nord-Sud et à la coopération au développement avec la réunion, en Italie, de Giulio Dolci, Maire d'Aoste et du pasteur Andriamanjato, Maire de Tananarive, sous la bénédiction du Président Edgar Faure.

Jean-Marie Bressand, à l'occasion d'un congrès du Monde bilingue à Aoste (Italie), en février 1990

Etablir des liens entre des collectivités locales de divers continents, le principe n'est pas nouveau, il date de l'après-guerre. Ce qui l'est, en revanche, c'est la reconnaissance de son efficacité et de son potentiel en matière de développement.

Dominique FLAUX

AFFAIRES PUBLIQUES - 2/2003 - GENEVE



Avant de partir pour Dallas, Jean-Marie Bressand, le Dr. Meyer et le chanoine Félix Kir à l'aéroport de Paris (signature de la charte de jumelage en 1957)

L'Union européenne, lasse d'engloutir des capitaux considérables pour aider des gouvernements plus ou moins compétents et plus ou moins intègres, encourage régulièrement les collectivités locales à bâtir des projets de coopération. Le soutien européen peut même aller jusqu'à financer les projets à hauteur de 80%, pourvu que ceux-ci soient pilotés par des institutions locales en relation avec des villes ou régions en voie de développement.

Récemment, en prévision de l'accueil de ses dix nouveaux membres, Bruxelles a même sollicité les collectivités locales

pour qu'elles établissent des liens aussi solides que possible avec des villes et des régions de l'Est, en mettant à leur disposi-

tion des programmes financiers conséquents, qu'il s'agisse de Phare, d'Ispe, de Sapard, d'Interreg ou de Culture 2000.

Genève, sous l'impulsion de son Conseiller administratif Manuel Tornare, fut parmi les premières villes à promouvoir le principe de coopération décentralisée et à participer au Fonds International de Solidarité des Villes contre la Pauvreté. En Italie, en Belgique et maintenant en Allemagne, le mouvement s'amplifie. Rien qu'en France, on compte déjà 3500 collectivités locales de toutes tailles menant des actions de coopération décentralisées sur 144 pays. ■

Private Public Initiative

Une alternative à la privatisation

Née en 1992 en Grande-Bretagne, la méthode FPI vient de traverser le Channel. Elle est en train de gagner l'Europe.

2 L'acquisition précoce des langues est possible pour tous les enfants.

Par le **Professeur Jean PETIT**

2.1 Historique.

C'est en 1689, soit cinq ans après la révocation de l'édit de Nantes, que les huguenots français qui avaient répondu à l'invitation du roi de Prusse et étaient venus s'installer à Bertin, fondèrent dans cette ville le collège français. Ce collège, qui a résisté à toutes les tempêtes de l'histoire, est devenu aujourd'hui le Lycée français de Berlin. Sa mission fut, au départ, d'assurer la survie du français et sa transmission aux enfants des familles huguenotes immigrées. Mais l'on vit s'adjoindre progressivement à ces élèves les enfants de familles germanophones, désireuses d'élever leur progéniture dans le bilinguisme allemand français. Rappelons que le français était alors en Europe, notamment en Russie, en Pologne et en Prusse une langue de prestige. L'acquisition du français par l'enseignement en français s'institua ainsi progressivement, sans réflexion didactique ou psycho linguistique préalable. Il s'agissait d'immersion avant la lettre.

C'est seulement trois siècles plus tard que la formule d'apprentissage linguistique par immersion précoce a véritablement vu le jour en tant que démarche didactique réfléchie et délibérée. C'est à l'initiative de l'infatigable Jean Marie Bressand, fondateur du Monde Bilingue, que les villes de Luchon (Pyrénées françaises) et d'Harrogate (Yorkshire) en 1951, puis celles d'Arles (Provence) et York (Pennsylvanie), en 1953, échangèrent leurs institutrices. La formule connut un réel essor en 1964 dans l'Académie de Bordeaux, sous l'impulsion d'Alice Delaunay, Inspectrice Générale des écoles maternelles. À la fin des années 60, le nombre de ces classes maternelles immersives atteignait huit cents. La langue ciblée, outre le français, était le plus souvent l'allemand, plus rarement l'anglais.

Mais le travail de pionnier d'Alice Delaunay⁸ se heurta à des difficultés considérables. Il était tout d'abord difficile d'assurer la continuité de l'enseignement dans les écoles maternelles et les écoles primaires qui leur font suite. Il fallait disposer du nombre de natifs nécessaires au moment voulu. Les Inspecteurs Généraux de l'enseignement des langues vivantes se montrèrent indifférents, parfois même hostiles.

Il n'en demeure pas moins que les spécialistes objectifs furent impressionnés par les résultats obtenus : « Nos visiteurs [...] sont surpris de voir nos jeunes enfants de 5 et 6 ans manipuler le système de déclinaison de l'allemand, qui donne encore des difficultés à nos élèves de seconde, aussi facilement que les formes françaises du passé et du futur » (A. Delaunay, 1973). Le Ministre de l'Éducation de l'époque, Alain Peyrefitte, qui était lui même germaniste, eut l'occasion de s'entretenir avec ces enfants. Reprenant à son compte le mot célèbre de César : « Veni, vidi, vici », il déclara ensuite dans une interview télévisée : « Je n'y croyais pas. Je suis venu, j'ai vu, j'ai cru ».

⁸ Alice Delaunay écrivait à Jean Marie Bressand le 4 novembre 1988 : « Qu'il paraît loin le temps où nous avons combattu ensemble pour un monde bilingue, où je dirigeais 800 classes bilingues allemand français, avec suivi assuré à l'école primaire... Je vous trouve bien courageux et je suis de tout coeur avec vous, mais j'ai 88 ans... et je suis épuisée ».

Un an plus tard, en 1965, la formule immersive fut introduite au Québec dans un jardin d'enfants de Montréal. L'immense mérite du Canada a été de lui accorder un soutien officiel et un appui scientifique universitaire qui a assuré son succès. À partir du Canada, l'immersion s'est aujourd'hui répandue dans de nombreux pays du monde, par exemple en Espagne (Pays basque et Catalogne), en Italie (Val d'Aoste, Tyrol du Sud), en Grande-Bretagne (Pays de Galles) et aussi en France.

2.2 L'immersion.

- Le tout jeune enfant est naturellement doté de capacités d'acquisition linguistique exceptionnelles, sur le plan de la phonétique et de la morpho syntaxe notamment (période dite sensible au critique).
- Il est nécessaire de recourir à une exposition intense à la langue cible pour activer les stratégies naturelles de l'acquisition qui sont de type perceptuel (repérages des éléments les plus fréquents et les plus saillants) et ne peuvent donc pas être déclenchées par des dosages homéopathiques.
- La langue à acquérir doit être abordée non pas de façon frontale et grammaticale, mais de façon instrumentale. Le cerveau humain ne s'approprie une langue de façon optimale qu'en l'employant comme bonne à tout faire, c'est-à-dire en se livrant à toutes sortes d'activités dans la langue et en l'utilisant notamment comme moyen d'acquisition des connaissances.

L'enseignement dans la langue a donc le primat sur l'enseignement de la langue. Ce dernier n'est évidemment pas proscrit, Mais il n'apparaît et ne se développe pleinement que postérieurement à l'acquisition intuitive par les stratégies naturelles et inconscientes.

À l'heure actuelle, cette éducation bilingue est dispensée en France dans les écoles pré élémentaires et élémentaires associatives : depuis 30 ans au Pays basque, depuis 23 ans en Roussillon (catalan), depuis 22 ans en Bretagne, depuis 20 ans en Occitanie, depuis 9 ans en Alsace. L'enseignement public français a emboîté le pas depuis 16 ans au Pays basque et en Bretagne, depuis 8 ans en Alsace, depuis 6 ans en Roussillon, depuis 5 ans en Occitanie, en ouvrant des classes pré élémentaires et élémentaires dites bilingues paritaires ou semi immersives et dans lesquelles l'horaire est réparti, à parts égales, entre le français et la langue régionale⁹.

2.3 Bilan des évaluations.

Des évaluations répétées ont été réalisées au Canada avec toutes les précautions scientifiques possibles. Leurs conclusions ont été confirmées par d'autres évaluations

⁹ A) L'approche linguistique instrumentale, c'est à dire l'enseignement de la langue par l'enseignement dans la langue, est également adoptée depuis plus de vingt ans dans l'enseignement secondaire de divers pays du monde et depuis plus de dix ans dans l'enseignement secondaire français lui même, notamment dans ses sections dites européennes.

B) L'ISLRF (Institut supérieur des langues de la République française), ouvert à Béziers en juin 1997, a pour tâche la formation des enseignants bilingues des associations immersives Seaska (français basque), La Bressola (français catalan), Las Calandretas (français occitan), Diwan (français breton), ABCmZweissprachigkeit (français alémanique/francique/allemand).

effectuées dans d'autres pays du monde, dont la France. Le bilan de ces évaluations peut être résumé comme suit :

- Les élèves ainsi formés sont non seulement bilingues, mais possèdent en outre une maîtrise de leur première langue maternelle supérieure à celle des sujets monolingues parlant cette langue. Cela s'explique par le travail de comparaison interlinguistique inconscient et conscient qu'ils effectuent en permanence par suite de leur bilinguisme.
- La stimulation intellectuelle générale produite par l'utilisation régulière de deux langues rend ces sujets également significativement supérieurs aux monolingues dans les domaines de l'abstraction, du symbolisme, de la souplesse conceptuelle et de la capacité à résoudre les problèmes.
- Les retombées de cette stimulation intellectuelle sont particulièrement impressionnantes dans le domaine des mathématiques.
- L'on constate enfin que ces enfants acquièrent une troisième ou une quatrième langue (anglais compris, si nécessaire) avec facilité et rapidité, même au delà de la période sensible : en France, il a été établi que ce sont les sujets bilingues français/langue régionale qui obtiennent dans le second degré les meilleurs résultats dans l'étude des langues étrangères.
- Cette forme d'enseignement est aux antipodes de l'élitisme : tout sujet peut accéder au bilinguisme s'il bénéficie d'une immersion en langue régionale et/ou en langue étrangère dès la maternelle. L'immersion active en effet les stratégies naturelles de l'acquisition linguistique qui sont données à la naissance à tout être humain normalement constitué et lui permettent d'assimiler dans le jeune âge deux langues maternelles au lieu d'une seule¹⁰.
- Portant l'altérité en eux mêmes, ces sujets bilingues ont enfin, envers d'autres langues et d'autres cultures, une attitude d'ouverture qui est à l'inverse de la xénophobie.
- Last but not least, un bilinguisme représente un atout considérable dans la recherche d'un emploi, tant sur le marché intérieur que sur le marché international.

Jean PETIT

Nota : Dans son dernier ouvrage « L'immersion, une révolution » (Editeur Jérôme Do Bentzinger - 3 rue Roesselmann - F 68000 Colmar), le Professeur Jean PETIT écrivait début 2002 : « l'actuel ministre de l'Éducation Nationale - il s'agit de Jack Lang - vient de prendre une série de mesures qui constituent une titanesque tentative de remise à l'heure européenne de l'enseignement des langues vivantes en France. Ces mesures officialisent la didactique immersive pratiquée dans l'enseignement des langues régionales et se proposent de l'étendre à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans son

¹⁰ L'acquisition de la langue orale par ces stratégies naturelles est totalement indépendante du Q.I. alors que l'apprentissage de la langue écrite en est par contre tributaire. Quant à l'enseignement traditionnel des langues vivantes il est, dans ses aspects oraux comme écrits, très intimement corrélé avec le Q.I. du fait de son caractère formel et déductif.

ensemble. En d'autres termes, il s'agit de s'appuyer sur la révolution déjà réussie de l'enseignement des langues régionales pour impulser celle qu'il reste à faire dans l'enseignement des langues étrangères ». On connaît la suite ...

2.4 Annexes du chapitre.

2.4.1 Mémoire 2001 pour une politique pluraliste des langues en Europe. Préface de Claude Hagège.

Extrait des Textes Fondateurs du 1er semestre 2001.

Préface du **Professeur Claude HAGÈGE**, titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France

Dans l'Europe de demain, sinon déjà aujourd'hui, les unilingues risquent fort d'apparaître comme des sinistrés de la parole. Or, une formation bilingue de tous les citoyens européens ne peut se réaliser que dans le cadre d'un système d'éducation bilingue précoce, c'est-à-dire d'un enseignement scolaire introduisant, dès le primaire, une nouvelle langue à côté de la langue maternelle. Un tel système suppose lui-même, étant donné la difficulté de le mettre en œuvre avec les moyens limités de chaque pays européen pris isolément, une concertation internationale aboutissant à des échanges massifs d'enseignants à travers l'Europe. Chacun de ces derniers viendrait enseigner sa discipline dans sa langue aux enfants d'un autre pays, avec réciprocité selon les disciplines et selon les pays. C'est une remise en cause radicale de toutes les habitudes scolaires qui est impliquée. Elle suppose que l'on utilise les langues comme véhicules et non plus seulement comme matières d'enseignement. Elle seule permet la véritable immersion qui est la condition du succès d'une éducation bilingue précoce. Tout le reste n'est que vœux pieux et rêves inopérants. La reconnaissance du projet de plurilinguisme tel qu'il est proposé par l'association « Le Monde Bilingue », suppose une imagination politique d'une audace véritable. Le moment n'a jamais été aussi propice. La défense de la diversité culturelle de l'Europe n'a jamais été aussi nécessaire.

2.4.2 À propos du Prix Nobel de la Paix 2002.

Bernard STASI, ancien député maire d'Épernay, ancien ministre de la Coopération, ancien Médiateur de la République, Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité, écrit dans une note¹¹ jointe à sa demande de Prix Nobel de la Paix en faveur du Monde Bilingue et de son fondateur Jean-Marie BRESSAND :

« Il nous faut considérer avec attention la longue marche des pionniers du Monde bilingue et des Villes Jumelées tout au long de ce demi-siècle, tous bénévoles, ne disposant que de très modestes moyens, auxquels ne furent épargnées ni les rumeurs, ni la malveillance, voire des campagnes haineuses, en raison de leur indépendance, de leur ouverture sans exclusive sur le monde et du principe fondamental de non-discrimination sur lequel sont fondés les échanges intercommunaux. L'œuvre n'en est pas moins gigantesque : des milliers de villes jumelées à travers le monde continuent d'en être le vivant témoignage. »

¹¹Note cosignée notamment par la députée de la Guyane, Christiane TAUBIRA et par le Professeur Jean ZIEGLER, de Genève, Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme aux Nations Unies, pour l'alimentation.

3 Projet de Manifeste Européen 2006 pour une politique linguistique fondée sur le plurilinguisme.

« I find the Manifesto cogent and powerful, and I am sure it will play an important role in fostering a fresh climate of opinion for the millennium. »

David CRYSTAL, Honorary Professor of Linguistics at the University of Wales.

3.1 Projet de Manifeste Européen 2006.

ANTÉCÉDENTS.

La conférence qui s'est tenue en Algérie, à Tlemcen, du 28 au 30 septembre 2002, sur le plurilinguisme, avait pour objectif de sensibiliser le grand public à la diversité linguistique, de le mettre en garde contre la tendance, mortelle, vers la langue - et la pensée - unique. L'antidote est une éducation bilingue, précoce et immersive, réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue. La conférence de Tlemcen bénéficiait du Haut Patronage du Président de la République Algérienne, de l'UNESCO et de la Ligue des États Arabes.

Son projet de résolution finale intitulé « Manifeste de Tlemcen 2002¹², procédait directement de la résolution sur le plurilinguisme votée par la 30ème Conférence Générale de l'UNESCO, le 17 novembre 1999, à l'unanimité des 187 États membres. Il avait été formulé par l'association internationale « Le Monde Bilingue ». Le « Manifeste de Tlemcen » a été adopté par les 350 votants, moins 2 voix et 1 abstention. Le projet de Manifeste Européen 2006 s'inspire à la fois de la résolution de l'UNESCO et du Manifeste de Tlemcen dont il est très proche.

LES SIGNATAIRES DU MANIFESTE EUROPÉEN SUR LE PLURILINGUISME.

- Considérant que toute langue constitue un segment d'expérience confié à l'humanité par sa propre histoire et que l'addition des cultures locales crée la richesse des Nations ; qu'il serait pour le moins préjudiciable à l'humanité entière de se détourner de ce qui constitue une extraordinaire originalité de l'espèce humaine et des trésors de sagesse que les langues recèlent dans leurs apports diversifiés mais complémentaires,
- reconnaissant la nécessité d'améliorer la compréhension et la communication entre les peuples de toute l'Europe géographique et humaine,
- reconnaissant qu'il est indispensable de favoriser le rayonnement de chacune des civilisations et des langues qui en sont l'expression,
- considérant le péril qui menace aujourd'hui la diversité linguistique en raison de la mondialisation de la communication et des tendances à l'utilisation d'une langue internationale unique, avec les risques de marginalisation des autres langues majeures du monde, voire de disparition des langues de moindre diffusion, ainsi que des langues régionales,

¹² Voir en fin de texte un extrait de la liste des signataires de ce Manifeste.

- considérant que l'éducation de la jeunesse, partout en Europe et dans le monde, implique une sensibilisation au dialogue entre les cultures, source de tolérance, de respect mutuel et de paix dans le monde,
- considérant que des progrès notables ont été accomplis ces dernières décennies dans les sciences du langage, mais qu'il n'en a pas été tenu suffisamment compte pour renouveler la pédagogie des langues vivantes,
- prenant acte que les facultés acquisitionnelles du jeune enfant sur le plan de la phonétique et de la grammaire sont scientifiquement confirmées, en particulier ses extraordinaires capacités à reproduire les sons à l'âge des « périodes sensibles »,
- considérant que ces capacités permettent dans le jeune âge d'acquérir une compétence de « communication réelle, passive et active » (cf. André Martinet), dans deux langues au moins, quelles qu'elles soient,
- réalisant que l'accès démocratique au savoir passe par la maîtrise de plusieurs langues et que favoriser un tel accès à tous est un devoir au moment où se développe dans de nombreux pays un enseignement privé des langues, coûteux et élitiste, créateur d'inégalités,
- attendu les résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue lors des 18ème et 19ème Conférences Générales de l'UNESCO (1974-76), tout particulièrement la résolution sur le plurilinguisme adoptée le 17 octobre 1999 à l'unanimité par la 30ème Conférence Générale et celle votée par la 54^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 1999, sur le multilinguisme,
- attendu la motion du Conseil des Ministres de l'Éducation des Douze (Europe), en 1984, recommandant « la connaissance pratique de deux langues en plus de la langue maternelle »,
- attendu la motion du 27 avril 1989, votée à Paris par la « Conférence (nationale) des Présidents d'Université » approuvant le projet du « Monde Bilingue » et demandant « aux autorités compétentes, nationales et européennes, de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle politique puisse être mise en oeuvre dans les meilleurs délais »,
- attendu le précédent que constitue la motion votée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) à Madrid, le 2 juin 1989, qui propose une adjonction à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, concernant le droit de tous à une éducation bilingue,
- attendu l'adoption par le Conseil de l'Europe, le 24 juin 1992, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires demandant aux États et collectivités régionales de donner aux langues régionales ou minoritaires les moyens de leur existence linguistique,

I. RECOMMANDENT AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES PAYS EUROPÉENS

1. de créer les conditions d'un environnement social, intellectuel, médiatique, en vue de favoriser l'avènement d'un nouvel ordre linguistique international, fondé sur le plurilinguisme,

2. de promouvoir à travers une éducation plurilingue un accès démocratique au savoir pour tous les citoyens européens, quelles que soient leurs langues maternelles et de construire le plurilinguisme sur une éducation bilingue, à la base, notamment par :

2.1. l'acquisition précoce et immersive, en plus de la langue maternelle, d'une seconde langue, en diversifiant les choix : par exemple, en donnant la priorité aux langues nationales dans les pays multilingues, ainsi qu'aux langues de proximité dans les régions frontalières et aux langues régionales sur leur aire historique,

2.2. la poursuite de l'apprentissage de cette seconde langue dans l'enseignement primaire, par approche véhiculaire, c'est-à-dire en utilisant deux langues pour l'acquisition de compétences disciplinaires diverses tout au long du cursus scolaire et jusqu'à l'université,

2.3. l'apprentissage intensif et transdisciplinaire d'au moins une troisième langue vivante dans l'enseignement secondaire, de telle façon qu'en fin de scolarité l'élève puisse s'exprimer en trois langues, ce qui devrait constituer à notre époque l'éventail normal des connaissances et pratiques linguistiques en Europe,

2.4. la création de nouveaux diplômes de fin d'études secondaires privilégiant la maîtrise de trois langues vivantes, à la fois comme instruments de communication et outils de développement cognitif,

2.5. un échange international d'instituteurs et de professeurs, proposant à ces derniers un cadre légal pour aller enseigner leur discipline dans leur langue respective, dans les écoles des autres pays européens, permettant ainsi aux élèves l'acquisition à la fois du savoir et de la langue,

2.6. la prise en compte dans l'éducation, la formation professionnelle et l'entreprise, de l'énorme gisement de compétences linguistiques qui sont aujourd'hui à l'abandon (langues minoritaires ou régionales, langues d'origine des migrants),

2.7. la mise à disposition rapide d'un réseau informatique et de banques de données (notamment par Internet) aux enseignants et aux autorités éducatives du plus grand nombre de pays européens,

3. de favoriser l'étude des langues des grandes civilisations anciennes et modernes, afin de sauvegarder et promouvoir les enseignements littéraires.

II. APPELLENT LES GOUVERNEMENTS DE TOUS LES PAYS EUROPÉENS

a) à reconnaître pleinement la réalité des langues nationales et régionales, ainsi que des parlers qui font partie intégrante de la richesse culturelle de la Nation,

b) à développer un enseignement ouvert sur ce patrimoine comme sur l'acquisition des langues étrangères sans aucune exclusive. Cet effort constitue, en effet, une condition essentielle d'appartenance à la Communauté Européenne.

Les Signataires du Manifeste européen sur le plurilinguisme, souhaitent enfin

1. que dans chaque pays, soit mis en place un « Comité national et/ou régional d'étude et de proposition sur le plurilinguisme », afin d'ouvrir le nécessaire dialogue entre les représentants de toutes les professions, de toutes les disciplines pour leur permettre de dégager les grandes lignes d'une éducation linguistique adaptée à chaque pays, mais aussi propre à faciliter la communication entre tous les pays européens, tout en préservant le riche et inaliénable patrimoine linguistique et culturel de l'humanité.
2. que soit également mis en place un comité permanent pour une éducation bilingue, précoce et immersive, réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue franco-allemand.

Extrait de la liste des signataires du Manifeste Tlemcen 2002 d'où est tiré l'essentiel du projet de Manifeste Européen

- Gérald ANTOINE, de l'Institut de France, Paris,
- Boudjema AZIRI, sous-directeur à la Recherche et à l'Évaluation au HCA, enseignant associé à l'ENS des Lettres, Alger,
- Robert BELOT, professeur à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, historien,
- Benali BENZAGHOU, Recteur de l'Université des Sciences et de la Technologie, Alger,
- Louis BOCQUENET, administrateur de l'Association Diwan, St Briec
- Valentina BOURBELO, Dr d'État, Kiev (Ukraine),
- Jean-Marie BRESSAND, fondateur du Monde Bilingue et de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, Besançon,
- Michel BUGNON-MORDANT, Dr ès lettres, professeur de lettres modernes au Collège St Michel, écrivain, Fribourg (Suisse),
- Luciano CAVERI, Président du gouvernement de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste (2005)
- Pierre-André COMTE, président de la Conférence des Peuples de Langue Française, Président du Parlement Jurassien (Suisse),
- David CRYSTAL, professeur honoraire de linguistique à l'Université du Pays de Galles (G.B),
- Umberto ECO, écrivain et sémioticien, Milan,
- Jean-Michel ELOY, professeur de sciences du langage à l'Université de Picardie, Amiens,
- Jean FAVIER, de l'Institut de France, président de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO,
- Yves GAMBIER, professeur d'Université, directeur de l'Institut de Traduction, Turku (Finlande),
- Jean-Marie GAUTHEROT, agrégé de grammaire, directeur du Centre de Linguistique Appliquée, Besançon,

- Henri GOETSCHY, président du Haut Comité pour les langues et cultures d'Alsace et Lorraine,
- Noureddine GHOUALI, Recteur de l'Université Aboubekr Belkaid, Tlemcen (Algérie),
- Claude HAGEGE, titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France, Paris,
- Bernard HARMEGNIES, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation, directeur de l'Institut de Linguistique, Mons (Belgique),
- Abdelaziz HILILI, Dr d'État en linguistique de Paris III, Fès (Maroc),
- Dr Nassif HITTI, directeur de la Mission de Paris de la Ligue des États Arabes,
- Christian LOCHON, arabisant, directeur honoraire des études du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Moderne (CHEAM), Paris,
- Augustin MACHERET, Docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Fribourg (Suisse),
- Jeanne MARTINET¹³, professeur à l'École Pratique des Hautes Études, Paris,
- Mohamed MILIANI, professeur, directeur de Recherche World Innovation Foundation (WIF), Oran (Algérie),
- René MONORY, ancien Président du Sénat de la République Française, ancien ministre de l'Éducation,
- Abd El Djalil MORTAD, professeur de linguistique, Tlemcen (Algérie),
- Gloria MONENEGRO-CHIROUZE, ancien ambassadeur du Guatemala en France, Paris
- Tullio OMEZZOLI, chercheur en socio et psycholinguistique, Aoste (Italie),
- Gilles PERRAULT, écrivain, Sainte-Marie du Mont,
- Jean PETIT, psycholinguiste, professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance (†),
- Raymond RENARD, vice-recteur honoraire de l'Université Mons-Hainaut (Belgique), coordinateur de la Chaire Unesco,
- Olena SOLOMARSKA, professeur des Universités, Kiev (Ukraine),
- Bernd SPILLNER, professeur titulaire de Philologie romane et de linguistique générale à l'Université de Duisburg (Allemagne),
- Rédouane STAMBOULI, instituteur, Tlemcen (Algérie),
- Tatania SVATKOVA, Maître de conférence à l'Université de Kiev,
- Andrée TABOURET-KELLER, professeur à l'Université Strasbourg I,
- Anne SZULMAJSTER, ingénieur à l'École Pratique des Hautes Études, Paris,
- Henriette WALTER, professeur de linguistique, Paris,
- Henri WITTMANN, professeur émérite de linguistique, Trois-Rivières, Québec (Canada),
- Ursula YERSIN, députée du Jura (Suisse).

Comité d'Honneur :

- Luc FERRY, ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Paris,

¹³ Antécédents : Manifeste en faveur d'un plurilinguisme européen, « l'opinion d'André Martinet » (10 mai 1993). Extrait de la plaquette « Pax Linguis » éditée par « Le Monde Bilingue », à Besançon (page 4 de couverture)

- Pr. Bouabdellah GLAMALLAH, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Alger,
- Jack LANG, ancien ministre français de l'Éducation Nationale, député de Boulogne s/Mer,
- Fatiha MENTOURI, ministre déléguée à la Réforme financière, Alger,
- Amre MOUSSA, secrétaire Général de la Ligue des États Arabes, Le Caire (Egypte),
- Cherif RAHMANI, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Alger,
- Michel ROCARD, député au Parlement Européen, président de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Éducation, des Médias et des Sports, ancien Premier Ministre du Gouvernement français,
- Bernard STASI, Médiateur de la République Française, Paris,
- Khalida TOUMI, ministre de la Communication et de la Culture, porte-parole du Gouvernement algérien, Alger,
- Pr. Zine Eddine YOUBI, ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, Alger.

3.2 Mise au point

L'honnêteté nous oblige à reconnaître que certaines de nos formulations sont assez largement contestées par le linguiste britannique David Crystal qui écrit à Jean Marie Bressand, le 1^{er} janvier 2001 :

« Je vous remercie pour votre lettre du 19 décembre dernier, et pour le projet du Manifeste joint. Je vous félicite de cette initiative, et vous souhaite de réussir pleinement votre conférence et le Manifeste. Si je peux vous aider en quoi que ce soit, même à distance, je serai heureux de le faire.

J'ai lu avec attention les clauses du Manifeste, je me permets de suggérer une modification et une seule. La quatrième clause¹⁴, qui concerne l'anglais, me semble inopportune et trompeuse, cela pour trois raisons : tout d'abord, je ne vois pas pourquoi l'anglais devrait mériter une attention particulière dans un document qui traite de toutes les langues. Ensuite, la teneur de cette affirmation est en contradiction avec le reste du Manifeste. La diversité des langues est perçue comme positive ; par contre, la diversité des dialectes semble constituer un « danger ». Mais les dialectes se développent pour les mêmes raisons que les différentes langues ; nous devrions par conséquent, accueillir cette diversité de dialectes comme nous accueillons la diversité linguistique. Cependant, dans de nombreuses zones du globe, la distinction entre dialecte et langue est loin d'être claire.

Troisièmement, je ne perçois aucun appauvrissement syntaxique, lexical ou phonétique lié à la propagation de l'anglais de par le monde. Ce que l'on remarque est une diversité grandissante, cela a toujours été le cas. Les seuls qui parlent d'appauvrissement sont les puristes, désireux de figer la langue à un quelconque stade de son passé. Pour ces gens-là, tout changement constitue une détérioration. À mesure que l'anglais se propage, il

¹⁴ Cette quatrième clause était ainsi rédigée : « *Considérant les dangers encourus par la langue anglaise elle-même dans sa diffusion mondiale plus ou moins bien maîtrisée, avec les risques de dialectisation et d'appauvrissement à la fois syntaxique, lexical et phonétique.* » Elle a été supprimée non pas tant pour faire plaisir à cet éminent linguiste, mais, à la réflexion, parce qu'il nous a convaincus du bien-fondé de cette modification.

s'adapte aux besoins des différents lieux d'accueil, et en ce faisant, devient merveilleusement plus riche et plus complexe. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous décrivez ce processus comme « dangereux ».

Il est vrai qu'aujourd'hui, l'anglais n'appartient à personne, ceci est inévitable dès qu'une langue devient une lingua franca mondiale. Il n'est pas possible de la contrôler, pas plus que de contrôler quelque langue que ce soit (paix aux Académies) ; c'est pour cela qu'une organisation qui célèbre la diversité linguistique devrait se démarquer de toute velléité de contrôle en matière de langues. Les langues survivent quand elles ont la possibilité de s'étendre et de s'adapter : un processus spontané que les institutions créées par les hommes ont beaucoup de mal à comprendre. Ces institutions ont tendance à vouloir protéger certains ensembles qui n'en ont aucunement besoin. Il existe une différence de taille entre « protéger » les langues et les contrôler, entre le fait de protéger celles qui en ont besoin (les langues minoritaires et celles en danger de disparaître) et celles qui se portent très bien sans protection aucune (l'anglais par exemple).

À votre place, j'omettrais du manifeste la clause en question. Il m'est impossible de soutenir un Manifeste qui, directement ou de manière indirecte, proposerait un traitement différent en fonction de la langue, ou qui prônerait une éthique puriste ou dirigiste.

Cependant, les questions soulevées sont très importantes et méritent discussion. Elles donneront lieu à des réactions d'ordre émotionnel. Ma réponse reflète un état d'esprit qui tranche avec la position adoptée par ceux qui prônent le contrôle linguistique (tel que la législation) comme seule et unique solution. La tentative d'exclure des autres langues les mots empruntés de l'anglais en est une illustration ironique, étant donné que bon nombre de ces mots indésirables proviennent en premier lieu, d'autres langues.

L'anglais a emprunté des mots à plus de 350 autres langues, et les trois quarts du lexique anglais ne sont pas d'origine germanique. L'anglais fut noyé sous le lexique du français au cours du Moyen Âge, par exemple. Loin de représenter un danger, cet apport a aidé l'anglais à atteindre sa position actuelle. La diversité lexicale confère à toute langue une portée internationale et permet d'accroître sa puissance stylistique.

Le reste du Manifeste me semble convaincant et puissant, je suis certain alors qu'il pourra jouer un rôle capital dans le développement d'une pensée novatrice pour le nouveau millénaire. Sous réserve des quelques réticences exprimées plus haut, je serai heureux de signer ce manifeste.

Professeur David CRYSTAL, de l'Université du Pays de Galles.

3.3 Liste des premiers signataires du Manifeste de « Babylone 2001 » :

- David CRYSTAL, professeur honoraire de linguistique à l'Université du Pays de Galles,
- Claude HAGEGE, titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France,
- Gérard ANTOINE, de l'Institut de France,
- Umberto ECO, écrivain et sémioticien, Milan,
- Jean FAVIER, de l'Institut de France, président de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO,

- Luciano CAVERI, parlementaire européen de la Vallée d'Aoste,
- Faïza ALAM, professeur de lettres modernes, linguiste, Besançon,
- Robert BELOT, professeur à l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard, historien,
- Louis BOCQUENET, administrateur de l'association Diwan, St Brieuc,
- Valentina BOURBELO, Dr d'Etat, Kiev (Ukraine),
- Michel BUGNON MORDANT, Dr ès lettres, professeur de lettres modernes au Collège St Michel, écrivain, Fribourg (Suisse),
- Yves GAMBIER, professeur d'Université, directeur de l'Institut de Traduction, Turku (Finlande),
- Jean Marie GAUTHEROT, agrégé de grammaire, directeur du Centre de Linguistique Appliquée, Besançon,
- Alfred GILDER, adjoint au directeur des affaires culturelles, chargé de la promotion de la langue et de la culture françaises à la Ville de Paris, écrivain,
- Henri GOETSCHY, président du Haut Comité pour les langues et cultures d'Alsace et Lorraine,
- Abdelaziz HILILI, Dr d'État en linguistique de Paris 3, Fès (Maroc),
- Jeanne MARTINET, Ecole Pratique des Hautes Etudes 4^{ème} Section, Paris,
- Gloria MONENEGRO CHIROUZE, ancien ambassadeur du Guatemala en France, Paris,
- Jean PETIT, psycholinguiste, Professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance,
- Joseph POTH, Dr en sciences de l'éducation, ancien directeur de la Division des Langues de l'Unesco,
- Raymond RENARD, Vice recteur honoraire de l'Université Mons Hainaut (Belgique), coordinateur de la Chaire Unesco en aménagement linguistique et didactique des langues,
- Olena SOLOMARSK A, Professeur des Universités, Kiev (Ukraine),
- Tatania SVATKOVA, Maître de conférence à l'Université de Kiev,
- André TABOURET KELLER, Professeur à l'Université Strasbourg 1,
- Anne SZULMAJSTER, ingénieur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris,
- Erich WEIDER, Dr. en linguistique, Haute Ecole Valaisanne (Hochschule Wallis) Siders/Sierre (Suisse),
- Henri WITTMANN, Professeur émérite de linguistique, Trois Rivières, Qc (Canada)

3.4 Projet de déclaration sur l'embargo.

Préparé par le comité scientifique en vue de la Conférence de Babylone (annulée)¹⁵.

Les chercheurs, enseignants et praticiens de l'éducation réunis à Bagdad et à Babylone du 1er au 5 octobre 2001, à l'initiative de l'association « Le Monde Bilingue », pour traiter d'une politique linguistique pluraliste au service de la paix par les langues, sous le haut patronage du Directeur Général de l'UNESCO, tiennent à faire - de leur propre chef - la déclaration suivante :

La réalisation des objectifs liés à la défense de la diversité linguistique et à la promotion de l'éducation plurilingue, approuvés par l'ensemble des états membres, lors de la 30ème Conférence générale de l'UNESCO, ne peuvent se concevoir que dans le cadre normal

¹⁵ La conférence de Babylone fut annulée en raison des événements aux Etats-Unis.

des échanges pacifiques et des circuits de communication reliant entre eux pédagogues, professeurs de langues, didacticiens etc. dont l'expérience et l'acquis en matière de méthodologie et de contenus, doivent être mis au service de tous les apprenants et de tous les éducateurs de la communauté internationale, sans distinction de nationalité ni d'origine géographique.

La situation d'embargo qui pénalise aujourd'hui lourdement les élèves, les étudiants et les enseignants irakiens va à l'encontre des impératifs d'ordre linguistique, didactique et psychopédagogique qui constituent le préalable indispensable pour l'accès égalitaire à l'éducation plurilingue et à la maîtrise des langues d'autrui.

C'est pour cette raison fondamentale que les participants à la Conférence Babylone 2001, se référant à des considérations humanistes et techniques, déclarent se conformer aux exigences déontologiques de leur engagement professionnel en demandant avec insistance la levée de l'embargo international dans toutes ses composantes culturelles, intellectuelles et éducatives afin que chercheurs, praticiens et apprenants irakiens bénéficient de l'égalité des chances devant l'accès au savoir et au plurilinguisme en éducation.

3.5 Annexes du chapitre.

3.5.1 La Francophonie, par Jean-Michel Djian.

Le Monde de l'Education, février 1998, n° 256.

La politique de la France dans le domaine des langues était traditionnellement axée sur une défense exclusive de la langue française, appuyée ces dernières décennies sur les nombreuses institutions de la Francophonie.

Dans son éditorial, Jean-Michel DJIAN, alors directeur du mensuel « Le Monde de l'éducation » dresse un panorama des diverses Institutions de la Francophonie, qui se passe de commentaires :

"... malgré l'acharnement du Quai d'Orsay à promouvoir sans relâche un enseignement du français à travers ses Alliances et ses Instituts partout dans le monde, et en dépit d'un volontarisme politique à faire pâlir de jalousie toute autre nation occidentale, l'apprentissage de notre langue régresse. Dangereusement.

En moins de trois générations, le français s'est étioilé sous l'oeil hagard des respectables dignitaires d'une institution francophone pléthorique, tentaculaire et immobile. Le décalage est saisissant entre cette demande universelle de culture française sans arrêt rehaussée par des écrivains (Cioran, Kundera, Ionesco, Semprun, Makine ...) qui choisissent notre langue pour faire oeuvre de littérature, et cette "francofaunie" qui se prétend politique (elle a rassemblé quarante neuf pays à Hanoï en 1997), mais qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a jamais été capable, ne serait-ce que sur le terrain des Droits de l'homme, d'imposer quoi que ce soit dans des conflits qui la concernent, comme ce fut récemment le cas au Congo Kinshasa.

Elle n'a pu peser en 1993 dans les négociations du GATT pour défendre l'exception culturelle, que parce que des cinéastes européens sont allés au front contre le diktat américain. Alors, à quoi bon s'évertuer à renforcer des institutions publiques comme

l'Agence de la Francophonie, le Haut Conseil du même nom, le Conseil supérieur de la langue française ou l'Observatoire de la langue française, etc., quand, dans un même temps, la France, pionnière de la construction européenne, a les plus grandes difficultés à imposer sa langue (pourtant obligatoire) dans le concert des discussions bruxelloises ?

3.5.2 Extrait du livre « Les Français aussi ont un accent »

de l'écrivain Canadien Jean-Benoît Nadeau (Payot éditeur, 2002).

La francophonie est une institution assez obscure. Personne ne sait très bien ce qu'elle fait, pour quelles raisons et à quelles fins. En 1970, cela s'appelait « l'Agence de coopération culturelle et technique » qui faisait comme son nom l'indique. Mitterrand est à l'origine des sommets de chefs d'Etat. Le premier sommet, en 1986, s'appelait la « Conférence des chefs d'Etat et gouvernement ayant le français en partage » - du très mauvais français, au demeurant. Jusqu'en 1997, ces sommets parvinrent surtout à s'entendre sur la date du prochain sommet et à pondre un ou deux communiqués grincheux sur l'usage de l'anglais dans le monde. Ce n'est qu'en 1997 qu'on a eu l'idée d'appeler cela « l'Organisation internationale de la Francophonie », et de placer à sa tête une personnalité ayant de la stature - en l'occurrence Boutros Boutros Ghali. B2G se demande encore quoi faire, mais au moins il a de la stature. Et il a changé le discours : au lieu de vitupérer contre l'anglais, il prône la diversité linguistique.

Que veut-elle au juste, la francophonie ? Est-elle pour le français ou contre l'anglais ? On ne peut s'empêcher de sourire en entendant ou en lisant certains propos ridicules, comme celle déclaration où l'on insiste sur le fait que le français prédispose aux droits de l'homme et aux valeurs universelles. Les trois quarts des pays membres sont des dictatures. Tant qu'on tiendra ce genre de discours, ça ne pourra pas voler bien haut. A ce que j'ai compris, B2G a dans l'idée d'en faire un club d'États qui votent en bloc à l'ONU. Oui, et puis ?

Plutôt que « Sommet des pays et gouvernements ayant le français en partage », j'aurais préféré « Sommet des pays qui cherchent à se faire voir ». La plupart des républiques de bananes qui sont membres de la francophonie veulent une tribune internationale tout simplement. Le Vietnam s'y est joint parce qu'il était au ban des nations. La Bulgarie aspire à se donner une identité européenne. Rien d'exceptionnel là dedans. Si le Québec a tant insisté sur la fondation de la francophonie institutionnelle dans les années soixante, c'est pour avoir une existence diplomatique - c'est d'ailleurs la seule organisation internationale où le Québec soit représenté en propre.

La francophonie est assez mal barrée, finalement, parce que les Français y sont entrés à reculons et qu'ils ne sont pas les francophones les plus chauds - en 1997, Lionel Jospin s'est souvenu à la dernière minute qu'il lui fallait un ministre de la francophonie. Jusqu'en 1970, les Français refusaient de créer une organisation de style Commonwealth français, en grande partie à cause du traumatisme de la décolonisation - on ne voulait pas avoir l'air de coloniaux, même si c'étaient les Africains et les Québécois qui réclamaient une organisation de ce type. Depuis, la France investit des sommes importantes, mais sans jamais nourrir d'intérêt réel. A mon sens, voilà l'obstacle majeur à la Francophonie.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les Français font le coup d'avancer à reculons et de n'aller nulle part. Il n'y a qu'à remonter à la préhistoire de la francophonie, aux débuts de la Nouvelle-France. En fait, question diffusion, le français est même le grand ratage du deuxième millénaire.

3.5.3 Profil d'un fondateur.

Capitaine parachutiste à la 1^{ère} Armée Française (1944), officier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, médaillé de la Résistance, croix de guerre avec deux citations à l'ordre de l'armée, médaille des Évadés.. Il est titulaire de nombreuses décorations étrangères au titre des villes jumelées.



Texte de Charlotte BORGA :

Lorsque Jean-Marie Bressand décida, en août 1984, de se retirer de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, un mouvement qu'il avait créé avec d'autres Résistants ayant connu, comme lui, les horreurs du monde totalitaire et concentrationnaire où la folie hitlérienne avait plongé l'Europe, cela marqua la fin d'une époque.

Ses camarades des premiers jours et ses amis, glanés au cours de trente années d'action pour la paix et la compréhension entre les hommes, se retrouvèrent interdits et, pour un temps, désespérés.

On imaginait mal, en effet, la vie de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées sans l'animateur inlassable, « battant » infatigable, décideur parfois péremptoire mais réalisateur obstiné dans ses objectifs et passionné de démocratie à la base.

Ennemi de tout formalisme, il lui fut souvent difficile d'éviter les affrontements. Combatif, il allait souvent au-devant d'eux. Il ne se passa pas d'année durant les trois décennies de sa direction du mouvement, sans qu'il ne rompît des lances avec des politiciens, des groupes de pression ou avec des institutions. Beaucoup ont confondu son ardeur à convaincre avec l'ambition du pouvoir. En cela ils avaient tort.

Cela ne suffit pas à dépeindre clairement le destin de cet homme hors du commun. Durant 33 ans, il va faire preuve d'imagination, de persistance dans la conduite des actions entreprises pour lier, par le jumelage, des villes, villages ou communautés de base. En les rassemblant d'abord par des échanges au niveau de la compréhension linguistique. Ce sera l'idée du « Monde Bilingue », d'un « Monde où l'on s'entend », où la jeunesse apprendra le plus tôt possible deux langues, la sienne et une autre de « large audience internationale ».

Cet objectif fut bientôt dépassé par le résultat des expériences vécues par les villes françaises, anglaises, américaines et canadiennes. Ces villes sentiront presque dès le début la nécessité de se constituer en association et le jumelage va prendre, de ce fait, des dimensions nouvelles.

Jean-Marie Bressand allait rapidement tirer des conclusions de ce nouvel aspect des liens entre communes, et comprendre les conséquences pour l'avenir de l'élargissement du Mouvement.

La partie qui va se jouer dès lors embrassera des perspectives pratiquement illimitées. La vision de Jean-Marie Bressand devient alors universelle et, avec la collaboration de militants enthousiastes, naîtra la doctrine conduisant par la suite à l'idée de Nouvelle

Coopération englobant tous les peuples, tous les pays, sans discrimination d'aucune sorte.

Impatient de toute entrave à ses projets, une fois approuvés par le Congrès, Bressand n'était plus le Jean-Marie des camarades, mais un commandant de bord.

La dent dure contre les indécis, les tièdes, il s'est toujours manifesté fraternellement envers les militants de la base et ceux qui, à ses côtés, tentaient de suivre son rythme de travail. Sa capacité en ce domaine est exceptionnelle et plutôt essouffante pour moins robuste que lui. Sans doute fallait-il qu'il donnât de lui-même une image exemplaire à ce niveau pour exiger de son équipe un engagement semblable au sien. C'est le propre de ceux qui marchent au-devant des obstacles de s'étonner parfois de n'être pas suivis dans toutes leurs initiatives. Jean-Marie Bressand ne cessera jamais de nourrir des projets et de tout tenter pour les réaliser. C'est sa marque la plus distinctive, c'est sa vie.

La vie de Jean-Marie Bressand est une folle équipée dont personne, il faut l'espérer, n'oubliera le désintéressement ni le romantique et généreux défi. Ni les réussites incontestables dont font partie les « jumelages-coopération » avec les communes du Tiers Monde, les chantiers de jeunes des Cités Unies, l'éducation bilingue à laquelle Jean-Marie Bressand est attaché autant par l'engagement pris au début de l'aventure, que par ce qu'il faut appeler sa prescience de l'évolution dans l'acquisition des langues.

Il lui faudra toute la constance dans l'effort, sa détermination intrépide et une énergie peu commune pour grouper, maintenir autour de lui des militants également persuadés du bien-fondé et de la force de cette doctrine porteuse d'espoir qu'est l'éducation bilingue qu'il aura défendue jusqu'au bout.

Saint-Gervais, mai 1995,

Charlotte BORGA

Docteur en sciences de l'éducation.

Fondatrice du « Centre mondial d'information sur l'éducation bilingue ».

4 Conclusion.

Il existe dans le monde plusieurs milliers de langues (6 703 recensées par la revue Ethnologue) qui tendent à disparaître à grande vitesse. Mais prenons garde, il ne s'agit pas de plantes ou d'animaux dont l'espèce s'éteint. La mort des langues, comme l'ont montré tant de grands linguistes, n'est nullement un phénomène naturel et inéluctable : c'est le résultat d'une politique économique, qui, pour vendre ses produits et faire du profit, n'a nul besoin de communiquer vraiment. Il lui suffit de trouver un vocabulaire et une syntaxe basiques qui présideraient au commerce international et à toutes les négociations. Cette réduction de la langue est évidemment facilitée par l'énorme puissance financière et marchande que représentent les multinationales ; par leur pouvoir, elles dépassent le concept d'État et de Nation et par leur budget, elles exercent un efficace chantage sur les pays qui n'ont pas les moyens de résister à leur emprise.

Les langues elles-mêmes fournissent un éclatant démenti à l'idée d'une identité universelle : elles surprennent sans cesse par leurs étonnantes spécificités. Les langues

qu'on a pu autrefois appeler primitives renferment des trésors d'ingéniosité intellectuelle, comportent des catégories grammaticales, des formes de conjugaison et de déclinaison que, dans notre prétention, nous méconnaissions complètement : la subtilité des parlers amérindiens ou bantous n'a rien à envier aux coupages de cheveux en quatre des grammaires de nos pays d'Europe, depuis l'époque dite classique...

Vouloir réduire cette multiplicité langagière et culturelle dont les pays du monde entier s'enorgueillissent à bon droit et qui invite au respect des différences et nous apprend la tolérance, ce n'est pas être moderne, mais au contraire ne rien comprendre à la vitalité foncière de l'Homme, non seulement physique et « naturelle », mais aussi, profondément culturelle.

Annoncer dans un anglais médiocre l'acceptation concrète du marché à sens unique qui nous dicterait ses lois dans tous les domaines et notamment dans celui de la pensée, est totalement inacceptable et irréaliste, même et surtout si l'on veut nous persuader que le réalisme nous invite, ou plutôt nous condamne à abandonner nos « vraies richesses » à l'envahisseur.

Le maître mot de la longue marche du Monde Bilingue, c'est celui de diversité, diversité des langues, mais aussi des couleurs de peau, des religions, des croyances, des cultures, tant au plan matériel des conditions de vie que du point de vue des prises de position morales, philosophiques, idéologiques. L'éducation bilingue doit contribuer à en faire prendre conscience et à l'accepter dans un esprit de paix.

Reconnaître la diversité des personnes et des familles humaines, non comme une espèce de tare, mais comme un des facteurs de progrès de l'espèce, accepter cette diversité, mais l'accepter dans le dialogue, ce dialogue que notre commune humanité nous oblige à engager et à poursuivre jusqu'à l'union des cœurs, voilà tout l'esprit et tout le programme de ce Mouvement au service de tous et à la remorque de personne.

Besançon, 31 janvier 2006,

Jean-Marie BRESSAND

5 Textes annexes.

5.1 Résolution de la 30^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO sur le plurilinguisme (1999).

Établie sur un projet de l'association internationale « Le Monde Bilingue » et votée à l'unanimité des 187 États membres, en novembre 1999.

Cette résolution a été suivie par celle de la conférence internationale de Tlemcen, Algérie, en septembre 2002, placée sous le haut patronage de l'UNESCO, de la Ligue des États Arabes et du Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

À propos des Actes de la Conférence Internationale de Tlemcen (406 pages), David Crystal, linguiste, professeur honoraire à l'Université du Pays de Galles (GB), nous écrit :

« M. Bressand, merci beaucoup pour la copie des Actes de Tlemcen, et aussi le manifeste. C'est un document très important, je crois. Je lui donnerai toute publicité possible ».

Message de David Crystal :

Adran Ieithyddiaeth, Ysgol y Celfyddydau a'r Dyniaethau
Prifysgol Cymru, Bangor
Linguistics Department, School of Arts & Humanities
University of Wales, Bangor

Gwynedd LL57 2DG.
Ffôn/Tel: (01248) 351151 ext/ext 2264
www: <http://www.bangor.ac.uk/ling/>

29 Feb. 04



Mr. Bressand — Merci beaucoup pour la copie des Actes de Tlemcen, et aussi le Manifeste. C'est un document très important, je crois, je lui donnerai toute publicité possible.

Gyda chyfarchion
With compliments

Yn eiddo

David Crystal



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Actes de la Conférence générale

30^e session

Paris, 26 octobre - 17 novembre 1999

Volume 1

Résolutions

Mise en œuvre d'une politique linguistique mondiale,
fondée sur le plurilinguisme

Résolution sur le plurilinguisme, votée le 17 novembre 1999
à l'unanimité des 187 Etats membres, à l'occasion de la
30e Conférence Générale de l'UNESCO, sur un projet établi
par l'association internationale "*Le Monde Bilingue*"

Mise en œuvre d'une politique mondiale fondée sur le plurilinguisme

La Conférence générale,

- Reconnaissant la nécessité d'améliorer la compréhension et la communication entre les peuples,
- Reconnaissant également qu'il est d'une grande importance de sauvegarder le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité et de favoriser le rayonnement de chacune des cultures et des langues qui en sont l'expression,
- Considérant le péril qui menace aujourd'hui la diversité linguistique en raison de la mondialisation de la communication et des tendances à l'utilisation d'une langue unique, avec les risques de marginalisation des autres langues majeures du monde, voire de disparition des langues de moindre diffusion, y compris des langues régionales,
- Considérant également que l'éducation de la jeunesse, partout dans le monde, implique une sensibilisation au dialogue entre les cultures, source de tolérance et de respect mutuel,
- Considérant en outre que des progrès notables ont été accomplis dans les dernières décennies par les sciences du langage, mais qu'il n'a pas été tenu suffisamment compte des extraordinaires capacités des enfants à reproduire les sons à l'âge des « périodes difficiles »,
- Prenant acte de ce que les aptitudes du jeune enfant à assimiler la phonétique et la grammaire sont scientifiquement confirmées,
- Considérant que ces aptitudes permettent d'acquérir dans le jeune âge des capacités de communication réelle, passive et active, dans deux langues au moins, quelles qu'elles soient,
- Consciente que l'accès démocratique au savoir passe par la maîtrise de plusieurs langues et que favoriser un tel accès à tous est un devoir au moment où se développe dans de nombreux pays un enseignement privé des langues, coûteux et élitiste,
- Ayant à l'esprit les résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue à ses 18^e et 19^e sessions (1974 et 1976),
- Prenant en compte la création par le Conseil exécutif, en octobre 1998, du Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'enseignement plurilingue, et la création par le Directeur général, en 1998, de la Division des langues, au sein du Secteur de l'éducation,

1. Recommande aux États membres :

- (a) de créer les conditions de la création d'un environnement social, intellectuel et médiatique à caractère international, en vue de favoriser le plurilinguisme ;
- (b) de promouvoir à travers l'éducation plurilingue un accès démocratique au savoir pour tous les citoyens, quelle que soit leur langue maternelle et de construire le plurilinguisme ; les stratégies permettant d'atteindre ces objectifs pourraient inclure :

(i) l'acquisition précoce (jardin d'enfants, école maternelle), en plus de la langue maternelle, d'une seconde langue, choisie parmi plusieurs options ;

- (ii) la poursuite de l'apprentissage de cette seconde langue dans l'enseignement primaire, selon l'approche véhiculaire, c'est-à-dire en utilisant deux langues pour l'acquisition de connaissances tout au long du cursus scolaire et jusqu'à l'université ;
- (iii) l'apprentissage intensif et transdisciplinaire d'au moins une troisième langue vivante dans l'enseignement secondaire, de telle façon qu'en fin de scolarité l'élève puisse s'exprimer en trois langues – ce qui devrait constituer l'éventail normal des connaissances linguistique pratique au XXI^e siècle ;
- (iv) une évaluation des diplômes de fin d'études secondaires en vue de favoriser une maîtrise des langues vivantes qui permette la communication et la compréhension ;
- (v) un échange international d'instituteurs et de professeurs du secondaire qui offre à ceux-ci un cadre légal pour aller enseigner leurs disciplines dans les écoles des autres pays, en utilisant leur propre langue et en permettant ainsi aux élèves d'acquérir des connaissances tout en apprenant cette langue ;
- (vi) la prise en compte dans l'éducation, la formation professionnelle et les entreprises, du réservoir de compétences linguistiques que représentent les langues régionales, les langues minoritaires là où elles existent et les langues d'origine des migrants ;
- (vii) la mise à disposition des enseignants et des autorités éducatives d'un réseau informatique ainsi que d'une banque de données, facilitant les échanges d'informations et d'expériences ;
- (viii) de mettre en place un comité national et/ou régional d'étude et d'élaboration de propositions sur le plurilinguisme, afin d'ouvrir le nécessaire dialogue entre les représentants de toutes les professions et de toutes les disciplines pour leur permettre de dégager les grandes lignes d'une éducation linguistique adaptée à chaque pays, mais aussi propre à faciliter la communication internationale, tout en préservant le riche inaliénable patrimoine linguistique et culturel de l'humanité ;

(c) de favoriser l'étude des langues des grandes civilisations anciennes et modernes, afin de sauvegarder et promouvoir les enseignements littéraires ;

2. Invite le Directeur général à saisir cette question le Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'enseignement plurilingue.



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Records of the General Conference

30th Session

Paris, 26 October to 17 November 1999

Volume I

Resolutions

Resolution on plurilingualism, unanimously adopted on 17 november 1999
by the 187 Member States of UNESCO at the
30th Unesco General Conference according to a project established by
"The Bilingual World" (Le Monde Bilingue) International Association.

Implementation of a language policy for the world based on multilingualism.

The General Conference,

- Recognizing the need to improve understanding and communication among peoples,
- also recognizing the great importance of safeguarding the linguistic and cultural heritage of humanity and extending the influence of each of the cultures and languages of which that heritage is composed,
- considering the current threat to linguistic diversity posed by the globalization of communication and the tendency to use a single language, at the risk of marginalizing the other major languages of the world, or even of causing the lesser-used languages, including regional languages, to disappear,
- also considering that educating young people throughout the world involves sensitizing them to dialogue between cultures, which engenders tolerance and mutual respect,
- further considering that substantial progress has been made in the last few decades by the language sciences, but that insufficient attention has been paid to the extraordinary ability of children to reproduce sounds at key periods of their development,
- noting that the ability of children to acquire phonetic and grammatical skills has been scientifically corroborated,
- considering that these skills enable young children to acquire competence at an early age in real communication, both passive and active, in at least two languages, whichever they may be,
- aware that democratic access to knowledge depends on a command of several languages and that provision of such access for all is a duty at a time when private language training, which is both expensive and elitist, is spreading in many countries,
- mindful of the resolutions adopted in support of bilingual education at its 18th and 19th sessions (1974 and 1976),
- taking into account the establishment by the Executive Board in October 1998 of the Advisory Committee for Linguistic Pluralism and Multilingual Education and the creation of the Languages Division in the Education Sector by the Director-General in 1998,

1. Recommends that Member States

- (a) create the conditions for a social, intellectual and media environment of an international character which is conducive to linguistic pluralism ;
- (b) promote, through multilingual education, democratic access to knowledge for all citizens, whatever their mother tongue, and build linguistic pluralism ; strategies to achieve these goals could include:
 - (i) the early acquisition (in kindergartens and nursery schools) of a second language in addition to the mother tongue, offering alternative ;
 - (ii) further education in this second language at primary-school level based on its use as a medium of instruction, thus using two languages for the acquisition of knowledge throughout the school course up to university level ;

- (iii) intensive and transdisciplinary learning of at least a third modern language in secondary school, so that when pupils leave school they have a working knowledge of three languages – which should represent the normal range of practical linguistic skills in the twenty-first century ;
- (iv) an assessment of secondary-school leaving certificates with a view to promoting a grasp of modern languages from the point of view of communication and understanding ;
- (v) international exchanges of primary- and secondary-school teachers, offering them a legal framework for teaching their subjects in schools in other countries, using their own languages and thus enabling their pupils to acquire both knowledge and linguistic skills ;
- (vi) due attention in education, vocational training and industry to the potential represented by regional languages, minority languages, where they exist, and migrants' languages of origin ;
- (vii) availability to teachers and education authorities of a computerized network, including a database, to facilitate exchanges of information and experience ;
- (viii) the establishment of a national and/or regional committee to study and make proposals on linguistic pluralism in order to initiate the necessary dialogue between the representatives of all professions and all disciplines so that they can identify the main lines of a language education system which is adapted to each country but which also facilitates international communication, while preserving the rich and inalienable linguistic and cultural heritage of humanity.

(c) encourage the study of the languages of the major ancient and modern civilizations, with a view to safeguarding and promoting a literary education.

2. Invites the Director-General to refer the matter to the Advisory Committee for Linguistic Pluralism and Multilingual Education.

5.2 Le Manifeste de Tlemcen (sept 2002).

« I find the Manifesto cogent and powerful, and I am sure it will play an important role in fostering a fresh climate of opinion for the millennium. »

David CRYSTAL, honorary Professor of Linguistics at the University of Wales.

Manifeste de Tlemcen 2002 pour une politique linguistique mondiale fondée sur le plurilinguisme.

La Conférence « Babylone 2001 » (1-5 octobre 2001) sur le plurilinguisme avait été organisée par l'association internationale "Le Monde bilingue" et bénéficiait du patronage de l'UNESCO et de la LIGUE DES ÉTATS ARABES.

Son projet de résolution finale, intitulé « Manifeste de Babylone », procédait directement de la résolution sur le plurilinguisme votée par la 30ème Conférence Générale de

l'UNESCO, le 17 novembre 1999, à l'unanimité des 187 Etats membres. Il avait été formulé par « Le Monde Bilingue ».

La conférence « Babylone 2001 » fut annulée en raison des événements du 11 septembre aux États-Unis.

L'objectif premier de la Conférence « Tlemcen 2002 » (27/30 septembre 2002) était de sensibiliser le grand public à la diversité linguistique, de le mettre en garde contre les dangers du « tout anglais » et la tendance, mortelle, vers la langue unique et l'uniformisation. L'antidote est une éducation bilingue, précoce et immersive, réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue. Le texte du projet de Manifeste « Tlemcen 2002 » est analogue au précédent, mis à part un paragraphe consacré à la situation linguistique en Algérie.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE PLURILINGUISME

- considérant que toute langue constitue un segment d'expérience confié à l'humanité par sa propre histoire et que l'addition des cultures locales crée la richesse des Nations; qu'il serait pour le moins préjudiciable à l'humanité entière de se détourner de ce qui constitue une extraordinaire originalité de l'espèce humaine et des trésors de sagesse que les langues recèlent dans leurs apports diversifiés mais complémentaires,
- reconnaissant la nécessité d'améliorer la compréhension et la communication entre les peuples,
- reconnaissant qu'il est indispensable de préserver et développer le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité et de favoriser le rayonnement de chacune des civilisations et des langues qui en sont l'expression,
- considérant le péril qui menace aujourd'hui la diversité linguistique en raison de la mondialisation de la communication et des tendances à l'utilisation d'une langue unique, avec les risques de marginalisation des autres langues majeures du monde, voire de disparition des langues de moindre diffusion, ainsi que des langues régionales,
- considérant que l'éducation de la jeunesse, partout dans le monde, implique une sensibilisation au dialogue entre les cultures, source de tolérance, de respect mutuel et de paix dans le monde,
- considérant que des progrès notables ont été accomplis dans les dernières décennies par les sciences du langage, mais qu'il n'en a pas été tenu suffisamment compte pour renouveler la pédagogie des langues vivantes,
- prenant acte que les facultés acquisitionnelles du jeune enfant sur le plan de la phonétique et de la grammaire sont scientifiquement confirmées, en particulier ses extraordinaires capacités à reproduire les sons à l'âge des « périodes sensibles »
- considérant que ces capacités permettent dans le jeune âge d'acquérir une compétence de « communication réelle, passive et active » (cf. André Martinet), dans deux langues au moins, quelles qu'elles soient,
- réalisant que l'accès démocratique au savoir passe par la maîtrise de plusieurs langues et que favoriser un tel accès à tous est un devoir au moment où se développe dans de nombreux pays un enseignement privé des langues, coûteux et élitiste, créateur d'inégalités,

- attendu les résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue lors des 18^{ème} et 19^{ème} Conférences Générales de l'UNESCO (1974-76), tout particulièrement la résolution sur le plurilinguisme adoptée le 17 octobre 1999 à l'unanimité par la 30^{ème} Conférence Générale et celle votée par la 54^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 1999, sur le multilinguisme,
- attendu la motion du Conseil des Ministres de l'Education des Douze (Europe), en 1984, recommandant « la connaissance pratique de deux langues en plus de la langue maternelle »,
- attendu la motion du 27 avril 1989, à Paris, votée par la « Conférence (nationale) des Présidents d'Université » approuvant le projet du « Monde Bilingue » et demandant « aux autorités compétentes, nationales et européennes, de prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle politique puisse être mise en oeuvre dans les meilleurs délais »,
- attendu le précédent que constitue la motion votée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) : à Madrid, le 2 juin 1989, qui propose une adjonction à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, concernant le droit de tous à une éducation bilingue,
- attendu l'adoption par le Conseil de l'Europe, le 24 juin 1992, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires demandant aux États et collectivités régionales de donner aux communautés de langues régionales ou de langues minoritaires les moyens de leur existence linguistique, même si l'on peut regretter que la France n'ait pas ratifié cette Charte et reste l'une des dernières grandes démocraties à ne pas l'avoir fait,
- considérant, par ailleurs, qu'en Algérie la reconnaissance de la langue Tamazirt comme seconde langue nationale à côté de l'arabe, ainsi que son enseignement, laissent augurer d'une meilleure prise en compte de la question linguistique, ce qui constituerait un pas significatif pour asseoir, par une diversité culturelle et linguistique mutuellement enrichissante, le plein épanouissement de la Nation,

I. RECOMMANDE AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES PAYS

1. de créer les conditions d'un environnement social, intellectuel, médiatique, en vue de favoriser l'avènement d'un nouvel ordre linguistique international, fondé sur le plurilinguisme,
2. de promouvoir à travers une éducation plurilingue un accès démocratique au savoir pour tous les citoyens, quelles que soient leurs langues maternelles et de construire le plurilinguisme sur une éducation bilingue, à la base, notamment par :

2.1. l'acquisition précoce, en plus de la langue maternelle, d'une seconde langue, en diversifiant les choix : par exemple, en donnant la priorité aux langues nationales dans les pays multilingues, ainsi qu'aux langues de proximité dans les régions frontalières et aux langues régionales sur leur aire historique,

2.2. la poursuite de l'apprentissage de cette seconde langue dans l'enseignement primaire, par approche véhiculaire, c'est à dire en utilisant deux langues pour l'acquisition de compétences disciplinaires diverses tout au long du cursus scolaire et jusqu'à l'université,

2.3. l'apprentissage intensif et transdisciplinaire d'au moins une troisième langue vivante dans l'enseignement secondaire, de telle façon qu'en fin de scolarité l'élève puisse s'exprimer en trois langues, - ce qui devrait constituer à notre époque l'éventail normal des connaissances et pratiques linguistiques,

2.4. la création de nouveaux diplômes de fin d'études secondaires privilégiant la maîtrise de trois langues vivantes, à la fois comme instruments de communication et outils de développement cognitif,

2.5. un échange international d'instituteurs et de professeurs, proposant à ces derniers un cadre légal pour aller enseigner leurs disciplines dans les écoles des autres pays, en utilisant leurs propres langues et en permettant ainsi aux élèves l'acquisition à la fois du savoir et de la langue,

2.6. la prise en compte dans l'éducation, la formation professionnelle et l'entreprise, de l'énorme gisement de compétences linguistiques à l'abandon (langues minoritaires ou régionales, langues d'origine des migrants),

2.7. la mise à disposition rapide d'un réseau informatique et de banques de données (y compris Internet) aux enseignants et aux autorités éducatives du plus grand nombre de pays,

3. de favoriser l'étude des langues des grandes civilisations anciennes et modernes, afin de sauvegarder et promouvoir les enseignements littéraires,

II. APPELLE les gouvernements de tous les pays à assurer la promotion et l'utilisation des langues à caractère national, à reconnaître pleinement la réalité des langues, notamment les langues régionales, et des parlers qui sont partie intégrante de la richesse culturelle de la Nation, et à développer un enseignement ouvert sur ce patrimoine comme sur l'acquisition des langues étrangères sans aucune exclusive. Cet effort constitue, en effet, une condition essentielle d'appartenance à la communauté internationale et d'adhésion à l'esprit de ses institutions représentatives : les Nations unies et leurs Institutions spécialisées.

Les participants à la Conférence internationale « Tlemcen 2002 » sur le plurilinguisme, souhaitent, enfin que dans chaque pays, soit mis en place un « Comité national et/ou régional d'étude et de proposition sur le plurilinguisme » afin d'ouvrir le nécessaire dialogue entre les représentants de toutes les professions, de toutes les disciplines pour leur permettre de dégager les grandes lignes d'une éducation linguistique adaptée à chaque pays, mais aussi propre à faciliter la communication internationale, tout en préservant le riche et inaliénable patrimoine linguistique et culturel de l'humanité.

Besançon 10 septembre 2002

5.3 L'arabofrancophonie.

Une problématique éducative : « Langues étrangères dans les concours nationaux français : le cas de l'arabe ».

par **Christian LOCHON**

Il fut un temps où le bilinguisme était uniquement constitué de langues européennes, nationales et régionales. « Le Monde Bilingue » et « le Centre Mondial d'Information sur l'Éducation bilingue », prirent à cœur de promouvoir dans l'enseignement français, le bilinguisme franco-corse, franco-breton, franco-basque, etc. La plupart du temps, l'une des composantes, au niveau de la langue nationale, se trouvait être obligatoirement l'anglais.

L'extension de l'Union Européenne vers l'est cassa les tandems russe-hongrois, russe-polonais, russe-allemand. Puis le couple « français-arabe » prit un grand essor au Nord et au Sud de la Méditerranée, d'autant plus que l'évolution démographique pousse à l'enseignement parallèle des civilisations française, européenne et arabe. La France est l'un des pays du monde qui inclut dans les épreuves de ses concours de recrutement de fonctionnaires d'Etat, le plus grand nombre de langues étrangères. La connaissance des langues « rares » devient ainsi un atout complémentaire de gain de quelques points, puisque toute note au-dessus de la moyenne rapporte des points, et toute note au-dessous de la moyenne n'en fait pas perdre. C'est une sorte de discrimination positive tout à fait acceptable. Ces vingt dernières années, le changement démographique qui s'est fait jour en France a replacé l'arabe au niveau des langues les plus choisies par les candidats. Si l'anglais conserve la première place, l'espagnol la deuxième, l'arabe dispute à l'allemand la troisième place. Ainsi des candidats venant de classes sociales momentanément défavorisées par l'émigration de leurs parents, ont plus de chance d'obtenir un emploi fixe et définitif. Le succès de la langue arabe dans ce créneau induit à une réflexion plus large incluant, au-delà des préoccupations linguistiques, l'accès à des connaissances culturelles que, dans le passé, des pays de l'est et du sud de la Méditerranée, ont transférées d'Orient en Occident, sans que cela ait été relevé systématiquement. Déjà en 1985, conseiller au Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Pierre Chevènement, le professeur Jacques Berque insistait sur la nécessité de faire mieux connaître ce legs culturel, linguistique, scientifique ; dans ce sens, la langue arabe a pourtant été, un moment,, le vecteur de traditions philosophiques et de transferts technologiques de nos héritages grec, mais aussi persan et indien.

I - Enseignement de la langue arabe en France.

L'étude de l'arabe n'est pas un phénomène récent apparu vers 1830 avec la conquête de l'Algérie, au moment de l'expédition de Bonaparte en Egypte. Les relations culturelles entre l'Europe et le monde arabe sont beaucoup plus anciennes. Il est d'ailleurs évident qu'elles ont, dès la première pénétration musulmane, toujours plus ou moins accompagné les échanges commerciaux, les affrontements militaires, les rencontres des voyageurs. Quel ne fut pas l'émerveillement de ce chef croisé devant la bibliothèque de trois ou quatre mille manuscrits de l'émir Usäma Ibn Munqiz ! Faut-il rappeler la part d'Ibn Rushd (Averroes), dans la Somme théologique de Thomas d'Aquin, ou de l'influence arabe sur la Divine Comédie ? C'est le rapprochement politique, concrétisé par la signature, des « Capitulations », en 1535, entre François Ier et Suleyman le Magnifique, qui allait développer les études arabes en France. Quelques années après la fondation du Collège de France (1535) par son grand-père, Henri III créera une chaire d'arabe dans cette institution. Cet intérêt ne se démentira jamais, et la Convention, pourtant menacée par toute l'Europe, en 1793, créera un nouvel établissement d'enseignement supérieur, l'Ecole des langues orientales, dont les premiers cours seront dispensés à la Bibliothèque Nationale.

A) L'enseignement primaire.

L'enseignement de leurs langues maternelles à l'intention d'élèves immigrés dans le cadre du tiers temps pédagogique dans les écoles primaires fut l'objet de la circulaire n° 75 148 du 9 Avril 1975, qui marqua une évolution de la position de la partie française. « Ces cours sont donnés par des enseignants étrangers recrutés et rémunérés par leurs gouvernements ». La circulaire n° 76 128 du 30 Mars 1976 complétait la précédente en

réglementant l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe. Puis l'arrêté du 29 Juin 1977 soumettait l'enseignant étranger au double contrôle pédagogique des missions culturelles et consulaires, et de l'administration française. Il faut, bien sûr, des conditions d'encadrement particulières incluant des enseignants, de préférence bilingues, ou ayant une bonne formation de phonologie comparée, un psychopédagogue, lui aussi formé au public de l'immigration, et d'autres intervenants extérieurs.

Un moyen en tout cas de reconnaissance mutuelle, surtout au niveau primaire, repose sur la comparaison du sens des prénoms. La plupart de nos prénoms, lorsqu'ils sont de culture chrétienne sont en fait d'origine proche-orientale, araméenne, voire mésopotamienne (« Suzanne » est d'origine akkadienne). Le calendrier des PTT indique même un Saint-Abdallah (Cordoue, 852), le 13 janvier et un Saint Habib (Irak, IVe siècle) le 19 janvier. Victor, c'est « Mansour », Nasser : « Faouzi », Dieudonné : « Atallah », Rose : « Ouarda », Virginie : « Afaf », Justin : « Adel », Félix : « Saïd », etc.

B) L'enseignement secondaire.

C'est au niveau de l'enseignement secondaire que les enseignants doivent être soucieux de faire passer le message de l'interculturalité. Les occasions sont nombreuses, rarement exploitées. Ainsi, les professeurs de français évoquant l'amour courtois au Moyen-Âge, ne dépassent pas les frontières pyrénéennes, voire catalanes. Il s'agit pourtant d'un emprunt propre à la littérature arabe préislamique, celles des grandes « quacida » évoquant les amours contrariées d'Antar et Abla. On procédera de même pour l'enseignement comparé de l'histoire, de la géographie, de la philosophie (Avicenne et Averroes traduits de l'arabe en latin ont fait redécouvrir Aristote à l'Occident), des mathématiques (chiffres arabes, zéro, l'inconnue « x », les algorithmes), des sciences naturelles, de la botanique (noms de fleurs, de fruits, etc.)

C) Enseignement supérieur.

Dans trente universités françaises (1 sur 2) se trouve un enseignement de la langue et de la civilisation arabes. L'Institut National des langues et civilisations françaises accueille 1 400 élèves d'arabe (le double du chiffre de 1990). Les Grandes Ecoles, comme Polytechnique, dispensent un enseignement de l'arabe.

II – L'Arabofrancophonie, bilinguisme et biculturalisme.

1) Environnement linguistique en France.

Le romancier Alain Fleischer a récemment fait paraître un essai consacré à « l'accent, une langue fantôme » (Seuil, 2005). Il y montre que les accents régionaux de France ont tendance à s'estomper, du fait de la disparition de certaines langues locales ; si l'accent de Marseille, encore reconnaissable, est moins marqué aujourd'hui, l'accent « parisien » a changé. Les jeunes des quartiers populaires ne parlent plus à la manière d'Arletty avec l'accent de « Ménilmuche ». C'est l'accent « beur » qui domine, du fait d'un changement démographique. L'accent « banlieusard » a succédé à l'accent « faubourien » en se méditerranaisant, certains diraient à tort en « s'arabisant », puisque les jeunes locuteurs sont souvent d'origine berbère, et parfois berbérophones. En 1985, l'Institut du Monde Arabe avait édité une brochure intitulée « Nos ancêtres Les Arabes » qui, vous l'imaginez, surprit le grand public. Il tenait à montrer, combien intellectuellement, sinon génétiquement, notre civilisation européenne avait hérité, comme les Gréco-Latins des Egyptiens de l'antiquité, d'un apport important de notions de l'Est méditerranéen; c'est que

quelques 2 500 mots français parmi les plus courants viennent de l'arabe ou nous ont été transmis par l'intermédiaire de cette langue. Conçu dès 1974, l'Institut du Monde Arabe a inauguré ses nouveaux locaux dans un superbe bâtiment, situé sur le front de Seine. Depuis septembre 1987, Il édite une revue trimestrielle destinée aux professeurs d'arabe, Al-Moukhtarat. C'est une entreprise de revalorisation de la langue et de la civilisation arabe. La dernière Lettre de la Société des amis de l'Institut du Monde Arabe rend compte de la didactique exposition consacrée à « l'âge d'or des sciences arabes » (25/10/05 au 19/03/06).

2) Le bilinguisme dans l'espace méditerranéen.

Dans une étude publiée dans le « Bulletin de l'Oeuvre d'Orient » de juin 2003, le Pr Samir Hoyek, secrétaire général de la « Commission Monde Arabe des Professeurs de français », traitait du trilinguisme actif de ses compatriotes libanais, soit l'arabe (langue maternelle), le français (enseigné dès le début du XIXe siècle) et l'anglais (enseigné dès la fin du XIXe siècle). Il rappelait que pour l'enseignement primaire la langue d'apprentissage des mathématiques se fait pour 3/4 des élèves en langue étrangère et des sciences pour 2/3 ; qu'au collège, deux tiers des élèves suivent leurs cours de sciences de la terre en langue étrangère, et l'ensemble des élèves leurs cours de mathématiques : qu'au lycée toutes les disciplines scientifiques sont en langue étrangère, et qu'au niveau universitaire, 35 % des étudiants ont un enseignement uniquement en langue étrangère. M. Hoyek estime que 20 % des Libanais sont trilingues. C'est que l'apprentissage précoce des langues étrangères et que leur emploi pour enseigner les disciplines scientifiques favorisent la maîtrise de la langue maternelle.

La maîtrise simultanée de deux langues difficiles et appartenant à des groupes linguistiques éloignés, sémitique et indo-européen ne s'obtient pas sans effort. Les enseignants doivent être formés dans le cadre d'une méthodologie commune, tenant compte des progrès de la pédagogie contrastive, telle qu'elle a été menée au Liban et en Syrie, en Egypte et au Soudan, en Tunisie et au Maroc, assimilant notamment le problème des interférences phonétiques, lexicales et syntaxiques. Il existe d'ailleurs à Montpellier un groupe de recherche arabo-francophone, dirigé par le Pr Paul Siblot qui, en liaison avec l'université de Tlemcen, travaille dans ce domaine.

La connaissance de la littérature francophone maghrébine est également indispensable. Dans l'ouvrage collectif « Les Maghrébins de France » (cf bibliographie) Abdelkader Benarab, spécialiste de la littérature étrangère francophone, examine le cas des écrivains maghrébins en exil ; les classiques d'abord, Mouloud Feraoun, Driss Chraïbi, Mohamed Dib, Rachid Boudedra, Nabil Fares, Malek Haddad. Leur thématique de l'exil, qui conduit à une rupture géoculturelle et aux « errances interminables » est faite de fatalité. Dans les années 1980, de jeunes auteurs, nés en France, militent pour « un mieux vivre ici et maintenant ». Le désir de retour au « pays natal » est redondant mais demeure illusoire et ne peut servir que de « réconciliation avec ses sources originelles ». 2005 aura vu Assia Djebbar élue à l'Académie Française.

3) Beyrouth et l'arabofrancophonie.

Le 26/09/2001, l'Université libanaise de Kaslik avait organisé un colloque consacré à la cohabitation des langues au Liban, source de richesse culturelle, au cours duquel Mme Michèle Gendreau-Massaloux, recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie déclarait : « L'important c'est le colinguisme dans la langue ; là où il faut redéfinir la relation d'une langue à l'autre, c'est que celle-ci est vivante ». Le IXe sommet de la francophonie « Dialogue des cultures », s'était tenu dans cet esprit- là à Beyrouth du 18 au 20/10/2002. M. Ephrem Youssif, directeur littéraire des éditions « L'Harmattan » y suggérait la mise en place d'un réseau au niveau de la francophonie pour venir en aide aux écrivains arabes vivant en Occident, et la création d'accords de co-édition avec les éditeurs arabes. Il faisait écho à Farouk Mardam Bey qui avait souligné l'importance de la traduction en français de la littérature arabe contemporaine, le rôle prépondérant que jouent dans ce domaine les Editions Sinbad et Actes du Sud.

4) Tlemcen et l'arabofrancophonie.

Du 28 au 30 septembre 2002, ayant pour thème « La paix par les langues, organisée conjointement par l'Université Abou-Bekr Belkaïd et l'Association « Le Monde Bilingue » (dont l'infatigable Président Jean-Marie Bressand, 83 ans, fit adopter par les 187 Etats membres de l'UNESCO, le 17/11/1999, la résolution de mettre en œuvre l'apprentissage précoce des langues vivantes), la conférence de Tlemcen devait déboucher sur la création d'un « Conseil Méditerranéen des Langues ». En fait nous avons autour de ce bassin méditerranéen deux grandes langues de communication également menacées par le « tout-à-l'anglais », sinon au Maghreb, le « tout-à-l'américain ». L'adoption d'une langue non reconnue encore comme européenne peut contribuer à limiter la solitude de chaque langue européenne dans sa confrontation ou son partenariat obligé avec l'anglais. La francoarabophonie est mieux en mesure de s'opposer à une globalisation monolinguisque et mono-culturelle dans la mesure où elle met en valeur et donc à égalité deux grands ensembles de civilisation mondiale. En phase avec le thème de ce colloque, le Pr Azzeddine Guellouz (cf bibliographie) écrivait : « le pluralisme est la garantie de notre cohérence universaliste ». Comme le plurilinguisme. Nous avons donc, actuellement, les conditions d'une véritable transméditerranéisation d'un échange de cultures, où le substrat serait commun, comme au Moyen-âge en Andalousie et en Sicile, où langues du nord et du sud de la Méditerranée étaient utilisées par les mêmes populations européennes, déjà mêlées à une immigration active.

La reconnaissance de l'arabe comme langue également d'Europe, car méditerranéenne, devrait résulter, au niveau des programmes scolaires, d'un enseignement plus complet des influences réciproques nord et sud-méditerranéennes, du soutien à des éditions bilingues français-arabe de livres et d'organes de presse et de la tenue de colloques faisant connaître précisément les liens entre culture arabe et européenne à la manière de Goethe dans son « Divan occidental-oriental ».

Si l'arabe n'est pas une langue « européenne », c'est une langue d'Europe au même titre que le français est une langue du monde arabe.

Remarque de Jean-Michel Eloy¹⁶ : L'arabe dialectal est reconnu depuis le rapport Cerquiglini de 1999 comme une « langue de France », au même titre que le breton ou le corse.

¹⁶ Professeur de linguistique à l'Université de Picardie LESCLaP. (Laboratoire d'Etudes Sociolinguistiques sur le Contact des Langues et la Politique linguistique). CEP (Centre d'Etudes Picardes)

Eléments de bibliographie.

1) Ouvrages		
AGBANGLA, Claude et al.	Actes de la Conférence « Apport des Universités francophones avec les Universités du monde arabe »	Liban, Université de Kaslik, 2000
BALTA, Paul	La Méditerranée réinventée	Paris, La Découverte, 1991
D. CHEVALLIER, A. GUELLOUZ, A. MIQUEL	Les Arabes, l'Islam et l'Europe	Paris, Flammarion, 1991
DJAÏT, Icham	L'Europe et l'Islam	Paris, Seuil, 1978
KHELLIL, Mohand, LOCHON, Christian et al.	Maghrébins de France de 1960 à nos jours	Toulouse, Privat, 2004
SCELLES, Jeanne	Paraboles et contes d'Afrique du Nord	Paris, Maisonneuve et Larose, 1982

2) Périodiques		
Haut Conseil de la Francophonie	L'Arabofrancophonie, une réalité, un projet	Actes du séminaire du 07/02/2001
LOCHON, Christian	Rapprochements culturels, civilisations arabe et française	Italie, Aoste, CMIEB, Actes de la 3 ^{ème} rencontre « Langue et Cité »
LOCHON, Christian	Eléments de contrastive ethnolinguistique français arabe	Paris, « l'Afrique et l'Asie modernes », n° 161, été 1989
LOCHON, Christian	Francophonie, arabophonie, l'exemple de la Syrie	Paris, bulletin des anciens élèves des Langues Orientales, octobre 1989
LOCHON, Christian	Enseignement de la langue et de la civilisation arabes	Paris, Ligue de l'enseignement, Actes du colloque « L'école, la laïcité plurielle »
LOCHON, Christian	France, Liban, Proche-Orient, une culture commune séculaire	Paris, Cahiers de la francophonie « Arabofrancophonie », 2001
LOCHON, Christian	L'interculturel Nord-Sud méditerranéen dans l'enseignement en France	Tlemcen, Actes de la conférence de l'Université Aboubakr Belkaïd, 2002

5.4 Pour un bilinguisme franco-allemand.

Le « 13-14 » de France 3 Bourgogne Franche-Comté, le 11 mars 2004, a donné la parole à une responsable de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Besançon.

Elle a déploré l'appauvrissement des langues dites minoritaires, en particulier de l'allemand, notamment dans une région comme la Franche-Comté proche de l'Allemagne et de la Suisse alémanique. « Il n'y aura aucune formation de professeur d'allemand à l'IUFM à la rentrée prochaine » a-t-elle souligné, en redoutant que l'on ait fait le choix du monolinguisme au profit du seul anglais, au détriment du plurilinguisme.

5.5 Proposition au Prix Nobel de la Paix.

Monsieur Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, écrit le 13 mars 2006 (réf. : MEN/DECOSTER/06/487733) à Jean-Marie Bressand :

« [...] Comme vous le savez, la continuité, la qualité et la générosité des actions que vous menez depuis 1951 ont retenu toute mon attention.

Dans cet esprit et compte tenu des délais stricts impartis par la Fondation Nobel, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai bien transmis votre dossier au ministère des Affaires étrangères.

Souhaitant à cette démarche un succès qui honorerait l'évidence de vos mérites, je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

5.6 Proposition d'enquête – animation sur les villes-martyres.

Proposition de l'association internationale « Le Monde Bilingue », fondatrice en 1957 de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées - Cités Unies (FMVJ)

À l'occasion d'une conférence commémorative des villes-martyres, qui se tenait à Bologne-Marzabotto (Italie) en 1979, la FMVJ a voulu sensibiliser les jeunes de tous les pays au problème du désarmement et les engager dans l'action en faveur de la paix. Elle leur a proposé, à cette fin, une enquête-animation, hélas toujours d'actualité, les incitant à réfléchir sur les souffrances et les destructions qui ont marqué la Seconde Guerre mondiale.

ENQUÊTE-ANIMATION

Sur certains aspects de la Seconde guerre mondiale, et les perspectives de désarmement, de coopération et de paix dans le monde aujourd'hui.

À l'intention des jeunes de tous les pays et à la diligence des responsables des établissements scolaires et universitaires.

Fin 1979, à l'occasion du 40e anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la petite commune italienne de Marzabotto, dans la province de Bologne, qui fut victime des représailles nazies, a réuni les « villes-martyres » de tous les pays, afin de permettre à tous, en particulier aux jeunes générations, de mieux saisir les raisons des menaces de notre temps et de ne pas oublier que la lutte pour la justice sociale, pour la paix est permanente, et forme un tout indissociable qui passe par la construction d'un Nouvel ordre mondial.

Il s'agissait pour le congrès des villes-martyres de raviver la flamme du souvenir des oppressions du passé, pour chasser des cités d'aujourd'hui les oppressions nouvelles et le racisme, dont l'apartheid constitue la forme la plus visible, la plus scandaleuse, mais non, malheureusement, la forme unique.

Voici les questions qui ont été posées, à cette occasion, à la jeunesse, en particulier aux élèves de l'enseignement secondaire et supérieur de près de 30 pays, par l'intermédiaire des autorités de l'éducation :

1. Qu'évoquent pour vous les noms de villes comme Kragujevac, Marzabotto, Oradour-sur-Glane, Lidice, Varsovie, Coventry, Stalingrad, Hiroshima, Dresde, et sur un autre plan et plus proche de nous : Deir-Yassine, Palestine¹⁷ (1948), Meï-Mai¹⁸ (début de la guerre au Viet-Nam), Sabra et Chatila, Liban (sept. 1982).

Quel destin commun ont-elles eu à un moment de l'histoire ?

2. D'après vous, qu'est-ce qu'une ville martyre ? En connaissez-vous ? Racontez leur histoire.

3. Que savez-vous du nazisme ? Pensez-vous que les horreurs qu'il a perpétrées soient pires que les autres et pourquoi ?

4. Établissez-vous une différence entre le bombardement de Dresde par les alliés en 1945 et celui de Coventry en 1940 par la Luftwaffe allemande ? L'un et l'autre étaient-ils justifiés ? Si oui, pourquoi ?

5. Quelle différence y a-t-il entre la destruction d'une ville comme Berlin ou Hambourg, dans la logique impitoyable de la guerre et celle de Lidice ou d'Oradour-sur-Glane, dans la logique impitoyable de l'idéologie nazie comme de toute volonté de puissance et de domination ?

6. La course démentielle aux armements fait l'objet d'une réprobation mondiale unanime :

a) Pensez-vous que la guerre et, par conséquent sa préparation, soient le seul moyen de régler les conflits entre les états ?

b) Si non, comment imaginez-vous l'arrêt de la course aux armements et la mise hors la loi mondiale de tout conflit armé ?

7. D'anciens rescapés des camps nazis de déportation ont lancé, après la Seconde Guerre mondiale, l'idée des jumelages de villes et d'une éducation bilingue pour tous, afin de permettre aux masses elles-mêmes des populations d'entrer en communication et, par conséquent, de fraterniser. La coopération à la base qu'ils ont instaurée de ville à ville se réclame des idéaux de la Résistance.

Ce cheminement vous semble t-il logique et, si oui, pourquoi ?

¹⁷ Massacre de 250 villageois par l'armée israélienne.

¹⁸ Village complètement rasé par les « Marines US ».

À côté de l'Organisation des Nations Unies, croyez-vous à la possibilité d'une Organisation des Cités Unies ?

P.J. – « Déclaration de Paix Universelle » (cf. page 7)

N.B. : Les quelques villes-martyres citées dans le questionnaire proposé ci-dessus représentent évidemment un choix. En principe, nous avons choisi ici comme référence la Seconde Guerre mondiale. Mais, selon le public que le questionnaire devra toucher, on y introduira des noms plus directement évocateurs, plus proches de la mémoire collective locale. Car elles sont innombrables, les villes-martyres, dans l'histoire comme dans l'espace, et on ne pourrait les énumérer toutes.

Jean-Marie Bressand,

5.7 Tous bilingues !

« Notre point de vue sur l'importance revêtue par le bilinguisme est identique, et le rôle joué dans ce domaine par votre association s'avère capital. L'article « Tous Bilingues ! » excelle à souligner les avantages procurés par ce type de formation ».

Jack Lang, ministre de l'Éducation Nationale, France (7 février 2002)

L'association internationale Le Monde Bilingue, fondée en 1951¹⁹ par d'anciens Résistants, est l'auteur d'un projet de résolution sur l'éducation bilingue et le plurilinguisme, approuvé à l'unanimité des 187 pays représentés à la 30e Conférence Générale de l'UNESCO, en novembre 1999. C'est la première fois que l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture prenait position sur le sujet très controversé de l'enseignement des langues et définissait les grandes lignes d'une politique linguistique pluraliste, fondée sur une éducation bilingue précoce. Dans le prolongement, une conférence internationale sur le plurilinguisme devait se tenir en Irak, à Babylone, en octobre 2001, sous le patronage de l'UNESCO et de la Ligue des États Arabes. Renvoyée sine die, en raison des événements du 11 septembre aux États-Unis, elle sera remplacée par la « Conférence de Tlemcen » (27/30 septembre 02) en Algérie qui a entamé une refonte de son système éducatif où le français devrait être la première langue étrangère, dès la rentrée de septembre 2002, conférence suivie par la « Journée internationale du Plurilinguisme », à Delémont, Suisse, capitale du Canton du Jura, le samedi 12 octobre 2002.

Je ne voudrais pas quitter ce bas monde (j'ai eu 86 ans le 31 janvier 2005) sans avoir donné ma recette pour que chacun soit bilingue au départ dans la vie, plurilingue ensuite, c'est du moins mon intime conviction après 50 ans de persévérance ou d'obstination²⁰, comme on voudra :

1. un enfant bilingue en vaut deux, voire trois,

¹⁹ Cf. Le Monde, 14 août 2001 : « IL Y A 50 ANS, DANS LE MONDE – Bilinguisme mondial » (14 août 1951).

²⁰ Le Premier Ministre, M. Lionel Jospin, avait accordé son haut patronage à l'association « Le Monde Bilingue », pour son cinquantième anniversaire qui devait être célébré à Babylone, en octobre 2001. Les événements que l'on sait aux USA ont tout arrêté.

2. pour cela, il lui faut apprendre la 2e langue très tôt, en commençant, si possible, dans le ventre de sa mère²¹...
3. avoir des parents de langues différentes, pour l'enfant, c'est un trésor, à la condition que chacun d'eux parle exclusivement dans sa langue en s'adressant à l'enfant qui deviendra bilingue de ce fait,
4. pour les enfants de parents unilingues, ils doivent acquérir une 2e langue, quelle qu'elle soit, étrangère (de préférence celle du voisin) ou régionale, dès le jardin d'enfants, selon les principes de l'éducation bilingue, précoce et immersive, c'est-à-dire une acquisition purement orale et récréative au départ, dont bénéficiaient autrefois les enfants nantis d'une gouvernante étrangère,
5. c'est grâce, en effet, à des assistants, instituteurs ou professeurs, venus d'ailleurs, que les écoliers apprendront certaines matières du programme, non plus en une, mais en deux langues, faisant d'une pierre, deux coups,
6. dans ces conditions, l'enfant bilingue aura de grandes facilités à la fois pour apprendre d'autres langues étrangères et poursuivre ses études tout au long de la scolarité et jusqu'aux enseignements supérieurs.

Paradoxalement, la plupart des petits Français ne jouiront pas de ces facilités, puisque par la faute de certains syndicats et du Conseil d'État, l'éducation bilingue leur est refusée :

1. en un demi-siècle, trois ministres de l'Éducation Nationale, au moins, ont tenté de faire une exception à la règle non inscrite qui s'oppose à tout progrès en ce domaine : André Marie au début des années cinquante, Alain Savary en 1982/83, Jack Lang, en l'an 2001,
2. l'éducation bilingue immersive n'existant que dans les écoles associatives régionales, les mesures prises par Jack Lang visaient à intégrer cette formule immersive dans le secteur public.

Devenir bilingue avec une langue étrangère ou une langue régionale, c'est égal, puisqu'il s'agit dans les deux cas de profiter des « périodes sensibles » pour créer chez l'enfant les automatismes nécessaires et que, par ailleurs, toutes les langues se valent.

On peut même dire, s'agissant de l'enseignement en langue régionale qu'il a une supériorité sur les autres, puisqu'il se greffe sur une culture régionale en phase avec l'histoire et la tradition. Les petits bilingues Alsaciens, Basques, Bretons, Catalans, Corses, Flamands ou Occitans, auront bien vite rattrapé les petits unilingues auxquels l'État français jacobin fait perdre des centaines d'heures à ânonner un anglais standard dans des « cours de langues », avec les résultats contestables que l'on sait. En Suisse, un projet de loi sur l'enseignement des langues, actuellement en circulation pour consultation, devait être soumis au peuple prochainement. En Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne, au Benelux, en Allemagne, l'éducation bilingue est une pratique courante et nos voisins ne s'en portent pas plus mal. En ce domaine, la France s'expose au ridicule en continuant à s'inspirer de principes qui remontent à l'époque de la Terreur, quand l'Abbé Grégoire (1792) proclamait à la tribune de la Convention : « Il faut anéantir les patois et universaliser l'usage de la langue française ! »

Jean-Marie Bressand.
Journaliste honoraire.

²¹ non fumeuse, nécessairement.

5.8 Définition de l'éducation bilingue.

« Il s'agit essentiellement d'une éducation en deux langues, ce qui implique l'emploi de deux langues véhiculaires, dont l'une est la langue maternelle. Éducation, et non seulement enseignement des langues, les matières scolaires devant être enseignées progressivement dans les deux langues. Cette éducation qui repose sur l'acquisition précoce de la seconde langue, devra, pour être efficace, se poursuivre pendant toute la scolarité et éventuellement dans tout le cours ultérieur de la vie par le moyen de l'éducation permanente ».

André MARTINET

5.9 Les cinq conditions pour réaliser un véritable plurilinguisme européen.

« L'Europe doit promouvoir une ambition politique linguistique, fondée sur le pluralisme. Cinq conditions fondamentales président à l'établissement d'un véritable plurilinguisme européen :

- l'acquisition précoce d'une deuxième langue vivante,
- l'apprentissage intensif et multidisciplinaire de cette deuxième langue dans le primaire,
- l'utilisation d'une troisième langue véhiculaire dans le secondaire,
- les diplômes de fin d'études valorisant la maîtrise de trois langues vivantes,
- un système international d'échanges d'enseignants ».

Jack LANG

5.10 Le Monde Bilingue.

Est né à Paris le 27 août 1951, jour anniversaire de mon évvasion du camp de Compiègne le 27 août 1943. Je devais être pendu en arrivant quelques jours plus tard en Allemagne, selon le dossier retrouvé à Berlin, après la guerre, par la Sécurité Militaire.

C'est au lendemain de la Libération, qu'un petit groupe d'anciens Résistants de la 2^{ème} Guerre mondiale qui ne voulaient « plus revoir ça », crurent bien faire en prolongeant dans la paix retrouvée les idéaux de la Résistance, de justice, de liberté, de respect de la personne humaine. Ils furent contraints de s'engager dans un combat qu'ils n'avaient pas prévu, contre la sottise, l'incompréhension, et jusqu'à la malveillance.

Jean-Marie BRESSAND